

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 19 MARS 2024

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (57) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, Philippe ROBIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Sophie BESNARD, Bruno BODIN, André BOISSONNOT, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

Pouvoirs (10) : Nicole COTILLON pouvoir à Pierre-Yves MAROLLEAU, François MARY pouvoir à Emmanuelle MENARD, Nathalie BERNARD pouvoir à Julie COUTOUIS, Jean-Pierre BODIN pouvoir à Johnny BROSSEAU, Marie-Line BOTTON pouvoir à Rachel MERLET, Pascal GABILY pouvoir à Etienne HUCAULT, Marie GAUVRIT pouvoir à Jean-Yves BILHEU, Jean-Paul GODET pouvoir à Claude POUSIN, Catherine GONNORD pouvoir à André GUILLERMIC, Emmanuelle HERBRETEAU pouvoir à Roland MOREAU,

Absents (18) : Nicole COTILLON, François MARY, Jean Claude METAIS, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Jean-Jacques GROLLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Odile LIOUSRI-DROCHON, Patricia MIMAULT, Karine PIED, Rodolphe ROUE

Date de convocation : 13-03-2024

Secrétaire de séance : Monsieur Joël BARRAUD

DEVELOPPEMENT DURABLE - ENVIRONNEMENT

Rapport 2023 sur la situation de la communauté d'agglomération Bocage Bressuirais en matière de développement durable

Vu l'article 225 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite Grenelle II ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Bocage Bressuirais n°2019-090 en date du 25 juin 2019 portant sur l'adoption du projet de territoire 2019-2031 ;

Considérant la nécessité conformément à la loi Grenelle II susvisée de présenter le rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable préalablement au débat d'orientation budgétaire ou à défaut lors du vote du budget ;

Considérant le rapport sur la situation en matière de développement durable de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais pour l'année 2023 porté en annexe jointe.

Ce rapport permet de rendre compte des politiques publiques, programmes et actions menées par la collectivité, au regard des 5 finalités du Développement durable décrites ci-après :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La transition vers une économie circulaire

L'élaboration du rapport de développement durable annuel peut être vue comme une opportunité pour suivre la mise en œuvre du projet de territoire 2019-2031 et interroger l'action de la collectivité en matière de transition écologique.

Le projet de territoire fixe en effet comme ambition de promouvoir un territoire attractif, innovant, soucieux de la qualité de vie de ses habitants et de la préservation de leur environnement.

Cette vision se traduit dans le Plan Climat Air Energie (PCAET) 2023-2028 et par des démarches volontaires telles que le dispositif Contrat d'Objectif Territorial (COT) pour la transition écologique signé avec l'ADEME Nouvelle Aquitaine. L'enjeu est ici de rechercher des solutions innovantes pour tendre vers plus de sobriété et de souveraineté de manière à préserver les ressources et à se départir de situations de dépendance (notamment énergétique).

Le rapport de développement durable intègre également une analyse des processus de gouvernance mis en œuvre par la collectivité pour élaborer, mener et évaluer son action.

Le conseil communautaire, invité à prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de la collectivité :

- **prend acte de la tenue du débat portant sur la situation de la collectivité en matière de développement durable lors de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais pour l'année 2023 tel que présenté et porté en annexe jointe.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le 27 MARS 2024

Notifié ou publié le 27 MARS 2024

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

DEL-CC-2024-019



(Signature)

Rapport sur la Situation en matière de Développement Durable

Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

2023

Table des matières

Préambule

I. Transition énergétique et lutte contre le changement climatique

PLU Intercommunal : levier à la mise en œuvre d'une stratégie de transition énergétique

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et le Contrat d'Objectif Territorial (COT) comme levier de la transition écologique

Un Espace Info Energie Habitat maillon du programme AggloRenov

Le Schéma directeur cyclable

II. Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Le plan paysage : mettre le collectif à l'œuvre

Gérer et préserver les cours d'eau

Préserver le site Natura 2000 "Vallée de l'Argenton"

Gérer les espèces exotiques envahissantes

Assainissement

III. Amélioration de la qualité de vie et épanouissement de tous les habitants

Améliorer la qualité des services à la population

Maintenir et améliorer la santé publique, dans ses dimensions environnementales

Améliorer la tranquillité publique et la sécurité des personnes et des biens

Améliorer l'accès à la connaissance, à l'information locale et à la culture

IV. Solidarité entre les générations et les territoires

Solidarité entre les générations

Solidarité entre les territoires

V. Produire et consommer durablement

Recto Verso, l'écologie industrielle et territoriale

Vers un Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

VI. Impliquer et mobiliser les élus, les services et le territoire autour des enjeux de développement durable

L'organisation de la gouvernance politique de la Communauté d'Agglomération

Associer la société civile et les acteurs du territoire sur les projets et actions communautaires

Préambule

Validé en 2019, le projet de territoire inscrit le Bocage Bressuirais dans une dynamique durable à horizon 2030. Ce document prospectif vise à assoir une trajectoire partagée entre élus dans une recherche de cohérence et de sens à l'action publique. Il fixe comme ambition de promouvoir un territoire attractif, innovant, soucieux de la qualité de vie de ses habitants et de la préservation de leur environnement.

Extrait du projet de territoire 2019-2030

Vision du Bocage en 2030

un territoire...

- Dynamique, riche de son développement endogène et de sa capacité d'innovation et d'adaptation avec une économie orientée vers l'innovation et la prise en compte des tendances liées à la croissance verte et au dynamisme de son activité agricole.
- Attractif : jouant le pont, le lien entre son attraction naturelle vers la Métropole Nantaise – le Grand Ouest et son positionnement comme Porte d'entrée de la Nouvelle Aquitaine. Cela doit permettre d'attirer des nouveaux habitants et notamment de jeunes diplômés.
- Connecté, Ouvert sur les territoires voisins pour un vrai travail en partenariat et en synergie notamment en matière de formation, tertiaire ou de recherche-développement mais aussi en matière d'infrastructures routières et aux technologies de l'information-communication
- Aménagé avec une attention particulière pour un équilibre entre le tissu urbain et les espaces ruraux, entre la ville centre, les 5 pôles secondaires et les bourgs. Une volonté et une attention particulière sera apportée à un aménagement concerté et équilibré
- Riche de la capacité de ses habitants à s'investir sur des projets : appui sur les forces vives et la vitalité du bénévolat.
- Fort de l'implication de sa population jeune
- Démontrant une capacité de résilience permettant de limiter les effets des crises économiques et en réussissant à réintégrer les personnes dans le tissu économique et social local.
- Communiquant : Un territoire qui aura développé une image positive et une communication pour attirer de nouveaux habitants
- Préservé avec un paysage de Bocage valorisé et un environnement de qualité

La vision du projet de territoire se traduit dans le Plan Climat Air Energie (PCAET) 2023-2028 et par des démarches volontaires telles que le dispositif Contrat d'Objectif Territorial (COT) pour la transition écologique signé avec l'ADEME Nouvelle Aquitaine.

L'enjeu est ici de rechercher des solutions innovantes pour tendre vers plus de sobriété et de souveraineté de manière à préserver les ressources et à se départir de situations de dépendance (notamment énergétique).

Dans cette perspective, **la rédaction du rapport de développement durable annuel peut être vu comme une opportunité pour suivre sa mise en œuvre et interroger l'action de la collectivité en matière de transition écologique. Obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000**

habitants, le rapport de développement durable doit permettre d'assurer une mise en visibilité de la contribution des collectivités territoriales au développement durable.

Découvrez, comment les politiques publiques donnent corps à cette ambition d'un territoire durable et comment la collectivité s'organise pour être résiliente face aux épisodes de crises notamment la crise énergétique.

Pourquoi un rapport développement durable ?

Ce rapport a pour objectifs de mettre au centre des débats les choix politiques et leur cohérence sur le territoire sur les différentes politiques internes et territoriales au regard des finalités du développement durable :

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère
- Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
- Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



De plus, le rapport comporte une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes, basée sur les éléments de la démarche :

- La participation des acteurs
- L'organisation du pilotage
- La transversalité de l'approche
- Le dispositif d'évaluation partagé
- Une stratégie d'amélioration continue

Afin de mieux intégrer les enjeux du développement durable, les points d'amélioration, des questions, des perspectives doivent ressortir, pour adapter si besoin le budget.

Les dates importantes du développement durable sur le territoire



Les chiffres clés du territoire

Consommation énergétique du territoire : 1 735 GWh (AREC Nouvelle Aquitaine, 2020)

Production d'énergie d'origine renouvelable : 440 GWh (AREC Nouvelle Aquitaine 2020)

Superficie des zones protégées du territoire (protection réglementaire) : ~30 ha

Traitements des déchets par an : 97,3 kg/hab./an

I. Transition énergétique et lutte contre le changement climatique

Les grands enjeux

- ⇒ Amélioration de la connaissance sur l'énergie et les Gaz à Effet de Serre (GES)
- ⇒ Maîtrise des consommations énergétiques
- ⇒ Développement des énergies renouvelables
- ⇒ Réduction des émissions de GES
- ⇒ Adaptation au changement climatique

Compétences, actions ou services de l'Agglo 2b concernées

- ⇒ SCOT - PLUI
- ⇒ Plan Climat-Air Energie Territorial et Contrat d'Objectif territorial
- ⇒ Espace Info-Energie
- ⇒ Régie des Energies Renouvelables
- ⇒ Plan Paysage

PLU Intercommunal, levier à la mise en œuvre d'une stratégie de transition énergétique



Opposable depuis le 3 janvier 2022, le PLUi repose sur les orientations et objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Bocage Bressuirais 2017-2031 et prend en compte le Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET).

Il traduit notamment pour les 10 prochaines années les orientations suivantes :

- La **maîtrise de l'énergie** avec un objectif d'économiser autour de 520 GWh à l'horizon 2030
- La **production d'énergies renouvelables** avec l'objectif d'augmenter la production de 350 GWh environ pour s'inscrire dans un mix énergétique valorisant durablement les ressources locales d'énergie renouvelables (éolien, bois énergie, solaire thermique, solaire photovoltaïque, méthanisation, géothermie).
- Le **développement de projets innovants en matière de sobriété et d'efficacité énergétique** avec un défi à relever : s'inscrire dans une démarche de développement durable pour les ressources du territoire (sol, bocage, paysage, eau...) et de développement économique.
- **la réduction des émissions de Gaz à Effets de Serres (GES)**, par le maintien de la polyculture élevage et les pratiques agricoles durables associée pour contribuer à la préservation du système bocager (prairie et haie) favorisant ainsi le stockage du carbone (démarche intégrée).

Pour s'ajuster aux ambitions du territoire et prendre en compte le travail mené dans le cadre du Schéma directeur des énergies et des récupérations, le PLUi fait l'objet d'une révision dite allégée qui sera opposable en 2025.

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial et le Contrat d'Objectif Territorial comme levier de la transition écologique



Le plan climat-air-énergie territorial est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique du territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il est en cohérence avec les engagements internationaux de la France et intègre désormais les enjeux de qualité de l'air.



Le « projet PCAET » du territoire de l'Agglo2B a été arrêté le 02 février 2021. Le projet ainsi arrêté a été notifié aux services de l'Etat en mars et a fait l'objet d'un avis en mai 2021. Pour répondre aux nouveaux objectifs réglementaires, notamment l'attente du facteur 6, le projet devra être ajusté en 2024. Le dossier ainsi complété sera soumis avant son approbation à une phase de consultation réglementaire.

Le COT : Contrat d'Objectif Territorial pour la Transition Ecologique s'appuie sur les démarches déjà engagées de la collectivité et pose la stratégie projetée pour les 4 ans en matière de transition écologique et énergétique. Il permet à la collectivité de définir/compléter une stratégie, un plan d'actions et de suivre ou d'évaluer la performance globale de sa politique territoriale. Accompagné par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), il s'appuie sur des référentiels et permet l'obtention de labels reconnus (« Cit'ergie » et « Economie Circulaire ») qui illustrent l'action et l'engagement de la collectivité.

L'année 2023 a été marquée par l'écriture d'une stratégie et d'un plan d'action dédié pour le label Climat Air Energie et celui concernant l'économie circulaire.

La stratégie COT rejoint celle du projet de territoire, à savoir :

- Être attractif et innovant pour créer des richesses
- Être équilibré et aménagé pour respecter les ressources
- Être solidaire pour bien vivre et s'épanouir

L'ensemble du plan d'actions "Contrat d'Objectif Territorial" regroupe pas moins de 52 fiches actions.

Deux actions phares ressortent :

- Accompagnement à la mise en place de plans de gestion durable des haies bocagères et valoriser les débouchés issus de leur mise en œuvre
- Accompagnement à la mise en place d'une matériauthèque et développement du réemploi sur le territoire de la ca2b

Quelques actions relevant de « Economie circulaire » :

- Valoriser les actions d'économie circulaire, communiquer et informer
- Accompagner les communes du territoire dans une démarche d'économie circulaire
- Faire vivre la gouvernance et assurer l'animation de la démarche d'économie circulaire
- Mettre en place un schéma directeur des déchèteries pour le réemploi et la valorisation des matières
- Accompagner les acteurs économiques dans leurs démarches d'économie circulaire
- Développer le réemploi et la réparation sur le territoire afin d'augmenter la durée de vie des produits

Quelques actions relevant de « Climat Air Energie » :

- Mise à jour du Plan Climat Air Energie Territorial 2025-2030
- Réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier
- Réalisation d'un bilan carbone
- Gestion des eaux pluviales
- Favoriser la mobilité durable au sein de l'administration
- Valoriser, communiquer et informer sur les actions pour la transition écologique

Zoom sur les impacts principaux du changement climatique sur le territoire

Impacts attendus pour chaque secteur en fonction des projections climatiques et des enjeux de chaque secteur. Il s'agit d'éléments de vigilance pour anticiper au mieux les conséquences de ces événements.

Urbanisme & habitat	<ul style="list-style-type: none"> • Bâtiments fragilisés avec l'augmentation des événements extrêmes • Confort thermique estival à traiter : limiter la température intérieure tout en limitant les climatisations • Economies d'énergie grâce aux hivers plus doux
Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Impact principal : conséquences des épisodes caniculaires • Risque d'augmentation de la fréquence des maladies allergiques et à vecteurs
Risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Intensification et augmentation des différents phénomènes climatiques, malgré une incertitude élevée

- Bocage et forêts • Profonds changements dans les peuplements pour les prochaines générations d'arbres
- Biodiversité • Adaptation nécessaire des espèces pour palier le changement rapide de leurs environnements ou risque important de disparition. Risque d'accroissement d'espèces envahissantes
- Eau • Conséquences au niveau de la richesse, de la qualité et de la demande en eau
- Conséquences positives à court terme dû aux hivers plus doux et donc une période de croissance allongées
- Agriculture • Plusieurs changements sont déjà notables et devraient s'accroître : variation des calendriers agricoles, de la qualité des récoltes, déplacement des ravageurs vers le nord...
 - ⊕ Augmentation du stress hydrique et thermique du bétail, ce qui pourrait engendrer des baisses de productivité (lait).
 - ⊕ Baisse de productivité des prairies due à la sécheresse, ce qui impactera la nourriture pour les élevages.

Un espace Habitat et Energie support de l'Espace Conseils France Rénov' et du programme intercommunal AggloRénov



Depuis janvier 2021, avec le regroupement des services de la Direction Planification, Aménagement et Habitat, un **Espace Habitat et Energie** a été créé au rez-de-chaussée de l'Agglomération (au 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire). Il regroupe les conseillers énergie de la plateforme de rénovation énergétique (créée en 2015) ainsi que les conseillers habitat, l'architecte conseil et le service urbanisme.

Les conseillers apportent des conseils neutres, gratuits et indépendants pour tout particulier souhaitant être informé sur les travaux de rénovation (notamment énergétiques) pouvant être réalisés. Les particuliers sont très attachés au service de proximité permettant d'optimiser et d'obtenir le maximum d'aides, notamment financières. Ce service est aussi bien repéré par les professionnels du bâtiment et les différents acteurs relais du territoire. Il contribue ainsi à la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre du territoire

Des permanences des acteurs de l'habitat y sont aussi proposées : ADIL, CAUE, opérateur AggloRénov, UDAP.

Depuis janvier 2022, le programme AggloRenov 2022-2026 (programme d'amélioration de l'habitat privé) a été mis en place. Il combine une OPAH RU, une OPAH Centres-bourgs et un programme autour de deux ambitions principales :

- Produire du logement locatif de qualité et abordable
- Renforcer l'attractivité des cœurs de bourg et de ville

Avec ce nouveau dispositif d'aides à l'amélioration de l'habitat privé mobilisant des financements Anah, Agglo2B, communes partenaires voire Action logement, c'est un effet levier supplémentaire proposé aux porteurs de projet pour l'amélioration de leur logement notamment sur le volet rénovation énergétique (quand mobilisation de financements Anah et plus particulièrement pour les logements locatifs et les logements dégradés et indignes).

Cf chapitre : améliorer la qualité des services

De janvier à septembre 2023, 855 particuliers ont été accompagnés par les conseillers de l'Espace habitat et énergie notamment sur des questions de rénovation énergétique de leur logement (remplacement d'un système de chauffage, travaux d'isolation, recours à des énergies renouvelables : bois, solaire, ...).

Vers une exemplarité dans la Gestion Durable du Patrimoine de la collectivité

Pour maîtriser son patrimoine et les coûts induits (dont la facture énergétique) et être en mesure de se donner une vision prospective, la collectivité a initié en 2021 son schéma directeur immobilier (SDI).

Le bureau d'études a réalisé un diagnostic à partir des visites des bâtiments, de leurs caractéristiques, de l'analyse des données financières, des consommations et des rapports techniques entre autres.

Le diagnostic met en avant la vétusté physique, l'usage, les consommations d'énergies, les bilans des dépenses et des recettes par typologies de bâtiments. Le diagnostic permet à la collectivité de mieux connaître en détails les caractéristiques de ses bâtiments et de les comparer. Le bureau d'études donne des indicateurs comparatifs aux autres collectivités pour que l'agglomération puisse se situer.

Le SDI a été finalisé en 2023. Ce schéma sera remis à jour tous les ans pour permettre de suivre et de constater les évolutions du patrimoine bâti en termes de vétusté et de gestion de l'énergie.

ZOOM SUR L'AUDIT DES CENTRES AQUATIQUES

L'agglomération dispose de 6 centres aquatiques. Ces équipements sont les plus énergivores après les stations d'épurations. Aussi après le SDI un audit spécifique a été réalisé sur ces équipements afin d'établir de manière plus précise leur état de vétusté, leur consommation d'énergie, leur usage... Cet audit va aboutir courant 2024 vers un plan de rénovation de ces équipements avec des objectifs de rationalisation des usages et de performance énergétique.

DEVELOPPEMENT DE L'AUTOCONSOMMATION PHOTOVOLTAIQUE

Afin de maîtriser la source d'énergie alimentant les stations d'épurations de la collectivité, il a été étudié la possibilité de déployer des installations de photovoltaïque sur des toitures présentant une exposition favorable et une installation technique facile.

Ainsi en 2024, une installation de 300kWc sur la toiture du Centre régionale de tennis alimentera en autoconsommation collective la station d'épuration de Bressuire. Cette installation sera complétée par un déploiement de 70 kWc supplémentaire sur la toiture Bocapôle. En 2024, il sera étudié un projet de déploiement de photovoltaïque en autoconsommation sur la STEP de Cerizay.

PARTENARIAT AVEC LE SIEDS

Le SIEDS dans ses missions d'assistance aux collectivités du département met à disposition des agents sur la thématique de la rénovation énergétique et d'économies d'énergies

- Un conseiller en énergie
- Un chargé de mission autoconsommation

Leurs missions principales visent à créer une dynamique commune sur le département des Deux Sèvres en matière de rénovation énergétique et d'économies d'énergie.

MONTEE EN COMPETENCE DE LA COLLECTIVITE

En 2023 la collectivité à décider de créer un poste de gestionnaire de flux afin d'accompagner la transition énergétique de son patrimoine. Les missions de cet agent sont les suivantes :

Mission n°1 : Gestion des fluides

- Gestion, optimisation des consommations et des modes de production des fluides notamment :
- Gérer et rationaliser les contrats et abonnements
- Mettre en œuvre des outils de télérelève des compteurs et de télégestion (Prioritairement dans le respect du décret BACS)
- Analyse des anomalies éventuelles de facturation et contrôle des dérives de consommation
- Mettre en place des GTB /GTC
- Assurer le lien avec le SIEDS, ENEDIS et autres partenaires pour optimiser la valorisation des certificats d'économie d'énergie et l'accès aux programmes d'aides du SIEDS

Mission n°2 : Gestion et développement du parc ENR

- Assurer le suivi de la production du parc photovoltaïque
- Mettre en œuvre le déploiement des projets photovoltaïque selon l'étude de potentiel photovoltaïque sur les bâtiments et parking
- Accompagner les réflexions sur le déploiement d'autres énergies renouvelables
- Participer à l'élaboration de marchés de performance énergétique
- Veille juridique et technique sur les innovations dans son domaine de compétence
- Son activité débutera en 2024

REEMPLOI DES MATERIAUX

En 2023 s'est achevé les travaux de rénovation de la crèche "Les P'tits Mômes". Ce chantier a été le support d'une expérimentation sur le réemploi des matériaux de démolition. Ainsi, un ancien escalier et les anciennes menuiseries ont été réutilisées sur site et transformée en luminaire LED qui équipe désormais le bâtiment ainsi rénové.

Ce projet expérimental positif est un premier départ vers une systématisation des réflexions sur le réemploi dans les projets de rénovation de l'agglomération.

DECRET TERTIAIRE

L'agglomération a initié le travail annuel de déclaration de ses consommations énergétiques sur la plateforme OPERAT.

Une douzaine de bâtiments a été identifiée comme soumis au décret tertiaire.

DEVELOPPER DES ENERGIES RENOUVELABLES

La collectivité produit et vend de l'énergie renouvelable sous forme d'électricité via des panneaux photovoltaïques sur les toits de ses bâtiments

Depuis sa création, la Communauté d'agglomération a développé des panneaux photovoltaïques sur les toitures de ses bâtiments (ateliers relais, bibliothèque, piscine, etc.). Pour un meilleur suivi et des interventions plus rapides en cas de panne, un système de capteur de la production du parc photovoltaïque en revente ou autoconsommation a été installé en 2020.



La production électrique en 2023 a atteint 387 850 kWh soit l'équivalent de la consommation électrique (hors chauffage) de 77 foyers.

La superficie totale de panneaux installés sur ces sites est de 2 457m².

	PRODUCTION ANNUELLE 2023	Surface en m ²	Mode de fixation (fixé ou scellé)	Date de l'installation	PROD / CONSO	Propriété (si location : indiquer surface bâtiment)
La Lune – LE PIN 31,5 kwc	33,57 MWh	254	Scellé sur toiture	08/2011	Production	AGGLO2B
Proulins – NUEIL LES AUBIERS 31,5 kwc	35,00 MWh	254	Scellé sur toiture	08/2011	Production	AGGLO2B
L'Ouchette – LA FORET SUR SEVRE 31,5 kwc	36,41 MWh	254	Scellé sur toiture	08/2011	Production	AGGLO2B
Bibliothèque 26 kwc	18,04 MWh	176	Scellé sur toiture	01/2012	Production	AGGLO2B
Trait d'Union 12 kwc	11,31 MWh	85	Fixé sur toiture	07/2012	Production	AGGLO2B

Bocapôle 99 kwc	111,91 MWh	645	Fixé sur toiture	01/2017	Production	
STEP Mauléon 24 kwc	34,50 MWh	154	Tracker au Sol	04/2019	Autoconso	AGGLO2B
Cœur d'O 99,75 kwc	107,10 MWh	635	Fixé sur toiture par plots fixé sur l'étanché ité bitumine use	04/2019	Autoconso	AGGLO2B
Total	387,85 MWh	2 457				AGGLO2B

ELECTRIFICATION DU PARC DE VEHICULES

La collectivité possède 160 véhicules, il s'agit essentiellement de véhicules légers et quelques utilitaires et camions pour les services assainissement et déchets. Par an, cela représente 1,9 Millions de kms parcourus.

Dans le cadre de la loi transition énergétique pour la croissance verte, les collectivités locales doivent s'engager, lors du renouvellement de véhicules, à acquérir 20 % de véhicules propres, notamment des véhicules électriques.

Depuis 2017, l'agglo2B a acheté 5 véhicules électriques.

En 2023, elle a renouvelé sa flotte par 6 véhicules plus récents et moins énergivores.

La flotte comprend 5 véhicules électriques et 15 VAE (vélos à assistance électrique) dont 3 acquis en 2022.

LE SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE

Le **schéma directeur cyclable**, approuvé en Conseil Communautaire en janvier 2022, a prévu à long terme un linéaire communautaire (hors liaisons en zone agglomérée) de :

- 123 km d'aménagement en site propre
- 6 km d'aménagements mixtes
- 243 km de jalonnements à vocation utilitaire et touristique.

En 2023, environ 13 km de véloroutes entre Mauléon et la Vendée, inscrits au schéma, ont été inaugurés par le Conseil Départemental, maître d'ouvrage de l'opération. En complément du schéma cyclable intercommunal, plusieurs communes ont aménagé certaines de leurs voiries urbaines en zone agglomérée en faveur des cyclistes.

En parallèle, la Communauté d'agglomération a lancé pour la 2nde année une aide à l'achat vélo que ce soit pour les vélos musculaires, les vélos à assistance électriques et les vélos cargos. Cette aide était ouverte à tout habitant du Bocage Bressuirais qui avait acheté un vélo dans un des magasins du territoire. L'opération a été à nouveau un succès, l'enveloppe budgétaire ayant été atteinte au bout de 2 mois. 124 aides à l'achat ont été versées dont 80% pour des vélos à assistance électrique, contre 106 aides en 2022.

PERSPECTIVES 2024 EN MATIERE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Adoption du « projet PCAET ».
- Définition du plan d'actions sur les énergies renouvelables et des récupérations via un Schéma Directeur.
- Lancement opérationnel des plans d'actions du Contrat d'Objectif Territorial (COT)
- Continuer les diagnostics énergétiques des bâtiments et des installations (AMI SEQUOIA) ;
- Mettre en œuvre un programme et une priorisation des travaux (isolation, menuiseries et renouvellement des systèmes de chauffage, VMC, programmation, éclairage...) ;
- Etudier la possibilité de valoriser les CEE ;
- Etude de potentiel photovoltaïque sur les bâtiments public ;
- Développer les énergies renouvelables pour les bâtiments (photovoltaïque, chaufferie bois, ...) ;
- Rationnaliser la flotte de véhicules, autopartage.

II. Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Les grands enjeux

- ⇒ La connaissance de l'état de la biodiversité
- ⇒ La protection des secteurs à enjeux environnementaux
- ⇒ La prise en compte des risques naturels et technologiques
- ⇒ La maîtrise des pressions sur les milieux et sur la biodiversité

Compétences de l'Agglo 2b concernées

- ⇒ Site Natura 2000
- ⇒ Gestion des milieux aquatiques
- ⇒ Plan paysage
- ⇒ Assainissement

La mise en œuvre du plan de paysage du Bocage Bressuirais

Projet de territoire

Un territoire aménagé de façon équilibré et préservant les ressources

Objectif : Préserver et valoriser le paysage de bocage et ses vallées comme un atout économique, écologique, paysager et identitaire

Depuis sa création, la Communauté d'agglomération a affirmé sa volonté d'offrir, à tous leurs habitants du territoire, un cadre de vie de qualité. La préservation d'éléments identitaires à la beauté singulière comme le bocage ou les centres-bourgs figure au cœur des préoccupations. Lauréat de l'appel à projet 2017 « Plan Paysage » et forte de la dynamique initiée par l'élaboration du PLUi ou le programme « cœur de bourg-cœur de vie », la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais a poursuivi en 2020 l'élaboration de son plan de paysage.

L'étude du paysage naturel et architectural, a permis de connaître et d'appréhender collectivement, avec les acteurs et habitants, les enjeux et dynamiques paysagères du Bocage Bressuirais. Sept objectifs de qualité paysagère ont ainsi été identifiés :

- A l'école du Bocage
- En chemin dans le Bocage
- Révéler le paysage-histoire du Bocage
- Distinguer et transmettre des sites naturels remarquables
- Inventer le Bocage des entreprises
- Suivre le fil de l'eau
- Habiter le Bocage

Ces objectifs introduisent des préoccupations de qualité du cadre de vie et de développement durable dans le PLUi.

Ils se déclinent en actions opérationnelles et non-réglementaires dans lesquelles, il ne s'agit pas tant de « prendre en compte les paysages », au cas par cas, que de veiller à ce que les différentes politiques publiques et les acteurs du territoire (dans le cadre de leur activité) y contribuent.

En 2023, une démarche globale en faveur de la gestion durable des haies bocagères a été initiée avec la chambre d'agriculture Charente-Maritime – Deux-Sèvres. L'objectif est de développer un cercle vertueux permettant une gestion durable des haies et une valorisation de leur entretien notamment pour les agriculteurs.

L'action comprend plusieurs phases :

- **Former les agriculteurs et déployer des plans de gestion durable des haies bocagères.**

Il s'agit de développer un cycle de formations-actions pour permettre aux agriculteurs d'être sensibilisés et formés pour suivre leur plan de gestion. La Chambre d'agriculture Charente-Maritime/Deux-Sèvres est ici partenaire ainsi que les organismes de formation et VIVEA (fonds de formation).

La seconde phase sera de réaliser avec et pour les agriculteurs des plans de gestion durable des haies (PGDH). La formation serait ainsi suivie d'un accompagnement individuel des exploitations agricoles par des organismes habilités à la méthodologie « Plan de gestion durable des haies » (PGDH) développée par AFAC Agroforesterie.

A noter que le lycée des Sicaudières va permettre le déploiement des formations auprès des formateurs (technicien agroforestier). Deux associations naturalistes locales (Bocage Pays Branché et Sèvre environnement) disposent déjà d'employés formés à cette méthode.

- **Sensibiliser et accompagner les gestionnaires de réseaux à la gestion durable des haies**

Il s'agit de rencontrer et accompagner les gestionnaires de réseaux pour les amener à améliorer leurs pratiques de gestion (technique d'entretien, période d'intervention, etc.). Il pourra ainsi être étudié la création d'outils et de solutions opérationnelles comme, par exemple : la production de cahier des charges lorsque le gestionnaire délègue l'entretien à un tiers, la diffusion de conseils et de fiches pratiques à l'attention de leur équipe, le déploiement d'un plan de formations, etc.

- **La valorisation des débouchés et services environnementaux**

Il s'agira de développer les filières et d'accompagner les débouchés pour le bois issu de la taille et de l'entretien (bois d'œuvre, bois énergie, débouché pour l'élevage (ex : litières, fourrage), BRF, etc.) afin de valoriser économiquement le temps d'entretien en cohérence avec les PDGH.

Il s'agira également d'analyser dans chaque commune du territoire les équipements de chauffage utilisés actuellement et leur échéancier de renouvellement dans le but de tendre vers des installations utilisant du bois énergie.

Parallèlement, il sera étudié la valorisation des services environnementaux notamment la compensation carbone.

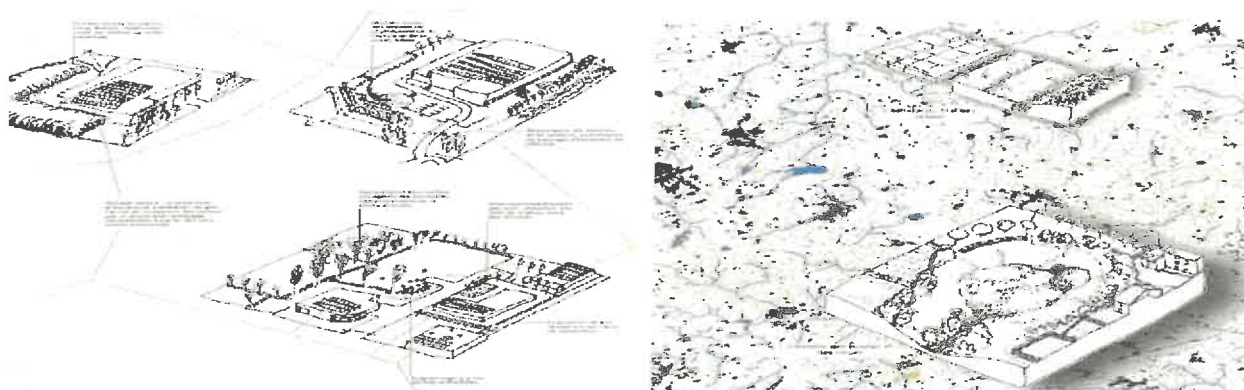


Illustration : OQP du Plan Paysage de Bocage Bressuirais – septembre 2018 – Alexis PERNET

Zoom sur les « Belles escapades dans le Bocage Bressuirais », une programmation artistique portée par Scènes de Territoire, scène conventionnée d'intérêt national

Le territoire du Bocage Bressuirais dessine une carte qui soulève un désir de mouvement et tend à ouvrir des champs d'explorations artistiques inédits. *Les Belles escapades* créent un moyen de le parcourir en suivant les chemins d'un dialogue fructueux entre l'art, la nature, le patrimoine... avec des habitants du Bocage Bressuirais. Elles s'imaginent par des invitations faites à des artistes de venir créer sur le territoire, en collaboration avec des acteurs complices et des habitants. Elles créent des chemins artistiques où se posent des paroles, des images, des corps en mouvement, des arpenteurs et des traducteurs de paysages... donnent voix à ceux qui y vivent et portent attention à d'autres espèces du monde vivant. Elles posent quelques balises pour activer des correspondances artistiques qui ouvrent de nouvelles manières de nous inscrire dans le paysage, d'embrasser ses odeurs, ses lumières, sa biodiversité, sa topographie. Autant d'éléments qui augmentent notre perception de ce qui nous entoure, nous permettent d'échanger et de nous rassembler. Le tout participe à constituer une culture vivante et du Vivant propre au Bocage Bressuirais.

Gérer et préserver la ressource en eau

Gérer et préserver les cours d'eau

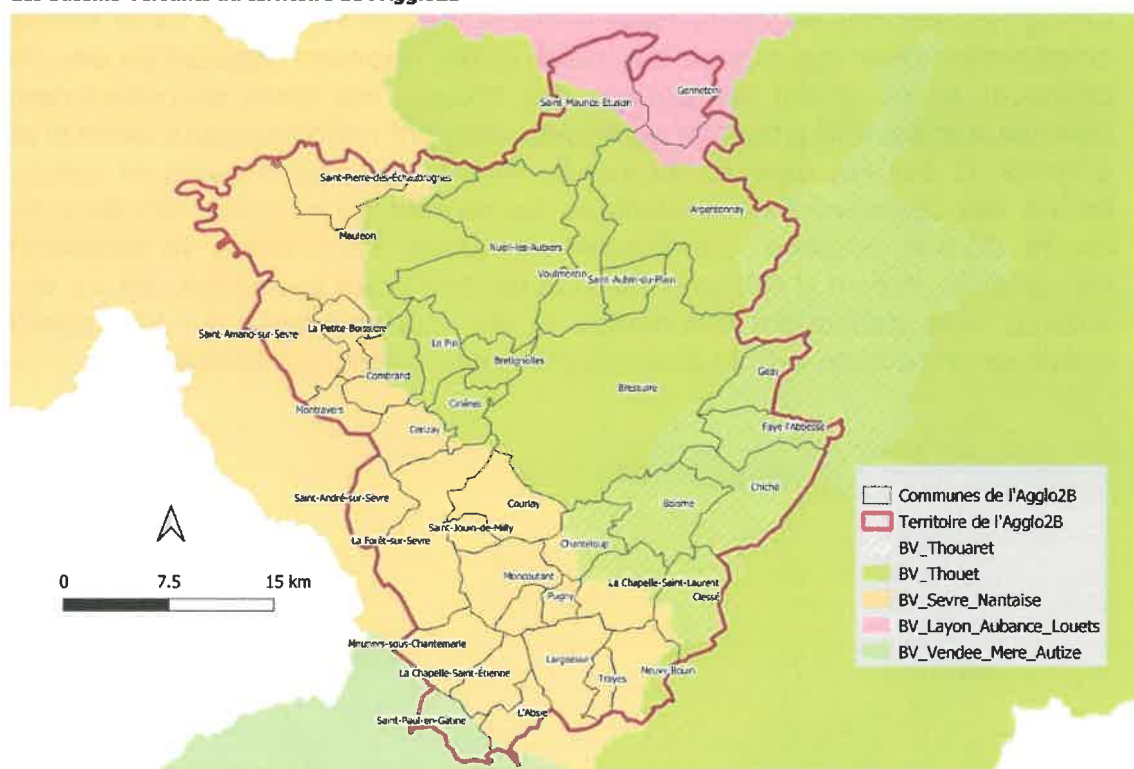


Organisation de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

Le territoire de la Communauté d'Agglomération se subdivise en 4 bassins versants : **la Sèvre Nantaise, le Thouet, le Layon et la Vendée**. La gestion de la Sèvre Nantaise est assurée par **l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise (EPTB)**, auquel adhère l'Agglo2B. Elle adhère également au **Syndicat Layon-Aubance-Louets** pour la gestion du Layon et au **Syndicat Vendée-Sèvre-Autizes** pour la gestion de la Vendée.

Sur le bassin du Thouet, le Thouaret est géré par le **Syndicat du Bassin du Thouaret** et l'Agglo2B assure la gestion de l'Argenton et ses affluents, en partenariat avec la **Communauté de Communes du Thouarsais**, et va porter un nouveau **Contrat Territorial pour l'Argenton et ses affluents** sur la période 2024-2029.

Les bassins-versants du territoire de l'Agglo2B



Zoom sur les réalisations 2023

Année de transition entre 2 contrats, 2023 a été principalement consacrée à l'achèvement de l'étude bilan du CTMA 2018-2022 et à l'élaboration d'un nouveau programme d'actions.

ETUDE BILAN DU CTMA 2018-2022

Objectif : Dresser un bilan du CTMA et définir un nouveau programme d'actions pour la signature d'un nouveau Contrat Territorial

Phases de l'étude : bilan technique, financier et social du CTMA, élaboration d'une stratégie territoriale et définition d'un nouveau programme d'actions pluriannuel

Coût : 43 902,00 € TTC

Financement : 80% de subventions (Agence de l'Eau Loire-Bretagne et Région Nouvelle Aquitaine) et 20% Agglo2B

Cette action va déboucher sur la signature d'un nouveau Contrat Territorial avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la période 2024-2029.

Préserver le site NATURA 2000 « Vallée de l'Argenton »



Le site s'étend sur **684 ha** et **2 communes** : **Argentonnay et Val en Vignes**. Il abrite **10 habitats et 16 espèces animales d'Intérêt Communautaire**. On recense également **16 espèces végétales protégées** au niveau national ou régional. Ce patrimoine en fait un site exceptionnellement riche et reconnu.

En 2023, **2 nouveaux Contrats NATURA ont été signés**, portant leur nombre à 11, pour une surface engagée de **6,54 ha qui bénéficie de subventions pour maintenir les pelouses sèches en bon état de conservation**.

Le projet d'extension du périmètre du site NATURA 2000 s'est poursuivi en 2023 dans le but d'intégrer des zones et sites à fort enjeu écologique, situés en périphérie du site actuel. Ce projet nécessitera une procédure longue d'au moins 5 ans.

35 Chartes NATURA 2000 sont en cours d'engagement.



Gérer les espèces exotiques envahissantes (EEE)

En 2023, année de transition, l'arrachage de la Jussie a été maintenue.

La Jussie est désormais bien présente et sa régulation devient très difficile à assurer.

Une autre plante aquatique, l'Elodée dense, colonise actuellement de manière massive une grande partie de l'Argenton. Aujourd'hui, aucune technique de régulation n'est en mesure de contrer ses capacités de développement et sa vitesse de colonisation. Seules les crues et l'ombrage semblent limiter sa prolifération.

Zoom sur les Principales EEE présentes sur le bassin versant de l'Argenton

Espèces	Milieu de vie	Impact(s)	Répartition
Le Ragondin (<i>Myocastor coypus</i>) et le Rat musqué (<i>Ondatra zibethicus</i>)	Cours d'eau, plans d'eau, fossés	Érosions des berges, transmission de maladies (Leptospirose), dégâts sur cultures, concurrence avec espèces indigènes	Tout le bassin versant
Le Xénope lisse (<i>Xenopus laevis</i>)	Tous types de milieu aquatiques	Prédation des espèces indigènes, baisse de la biodiversité, transmission de pathologies aux autres amphibiens	Tout le bassin versant
L'Ecrevisse de Louisiane (<i>Procambarus clarkii</i>)	Cours d'eau et plans d'eau	Erosions de berges et dégradation de la qualité des eaux, concurrence avec espèces indigènes, baisse de la biodiversité, transmission de pathologies à l'Ecrevisse à pieds blancs	L'Argenton, à partir d'Argentonnay
La Jussie (<i>Ludwigia</i> sp.), L'Elodée dense (<i>Egeria densa</i>) et le Myriophylle du Brésil (<i>Myriophyllum aquaticum</i>)	Cours d'eau et plans d'eau	Concurrence avec espèces indigènes, baisse de la biodiversité, fermeture des milieux, perturbation des activités de loisirs, envasement	Jussie : l'Argent, au Pin, à Nueil-Les Aubiers et à Voullmentin ; l'Argenton, à Argentonnay, Argenton l'Église et Boullé-Loretz L'Elodée dense : l'Argenton, de Grifferus jusqu'au Thouet Le Myriophylle du Brésil : l'Argent à Nueil-Les Aubiers
Les Renouées asiatiques (<i>Reynoutria</i> sp.)	Bords de cours d'eau, fossés, friches	Erosions de berges, élimination locale de la flore indigène, baisse de la biodiversité, uniformisation des milieux, diminution de l'accessibilité	Quelques stations éparées sur l'Argenton

D'autres EEE, non listées ci-dessus, sont également présentes sur le bassin versant de l'Argenton : **L'Ecrevisse américaine, la Perche arc-en-ciel, le Poisson-chat, le Goujon asiatique, la Tortue de Floride, le Balsamine de l'Himalaya.**

Assainissement



Environ 2/3 des habitants du territoire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, soit près de 22 000 personnes habitent une maison raccordée au « tout à l'égout ». Afin de desservir l'ensemble de ces habitations, 530 kms de réseaux d'eaux usées sont en place dans les zones agglomérées. A l'exutoire de ces réseaux de collecte des eaux usées, 63 stations d'épuration assurent le traitement des eaux usées avant leur rejet au milieu naturel.

L'éco-pâturage en lien avec le traitement des eaux usées

Dans le courant de l'année 2023, un changement de pratique concernant l'entretien des surfaces enherbées présentes au niveau des stations d'épuration a été opéré. En effet, il a été fait le choix de diminuer au maximum le traditionnel fauchage annuel ou tonte de ces espaces verts, au profit de l'éco-pâturage.



Cette solution alternative présente de nombreux avantages. En effet, contrairement à la tonte ou la fauche régulière des espaces verts, l'éco-pâturage permet le développement sur les parcelles concernées d'une plus grande diversité de la faune et de la flore, à condition bien entendu de rester sur de l'élevage extensif. Comme il n'y a plus d'utilisation d'engins à moteur, le bruit a disparu et les émissions de gaz à effet de serre sont considérablement réduites. Les animaux de petite taille comme les moutons présentent également l'avantage de limiter le tassement des sols et permettent l'entretien d'espaces parfois difficiles d'accès par les engins traditionnels (du fait de la pente où de zones étroites entre les différents bassins). La mise en place d'animaux sur des parcelles non agricoles, à proximité de zones urbaines présente également un intérêt social par le fait que ces derniers soient appréciés par les citoyens.

Des petits troupeaux de quelques unités de bétail, et de races très variées, ont donc été installés aux abords d'une dizaine de stations d'épuration dans le courant de l'année 2023. Cette pratique d'entretien des espaces verts autour des stations d'épuration pourrait s'étendre sur d'autres lieux appartenant à la collectivité.



la gestion des eaux pluviales

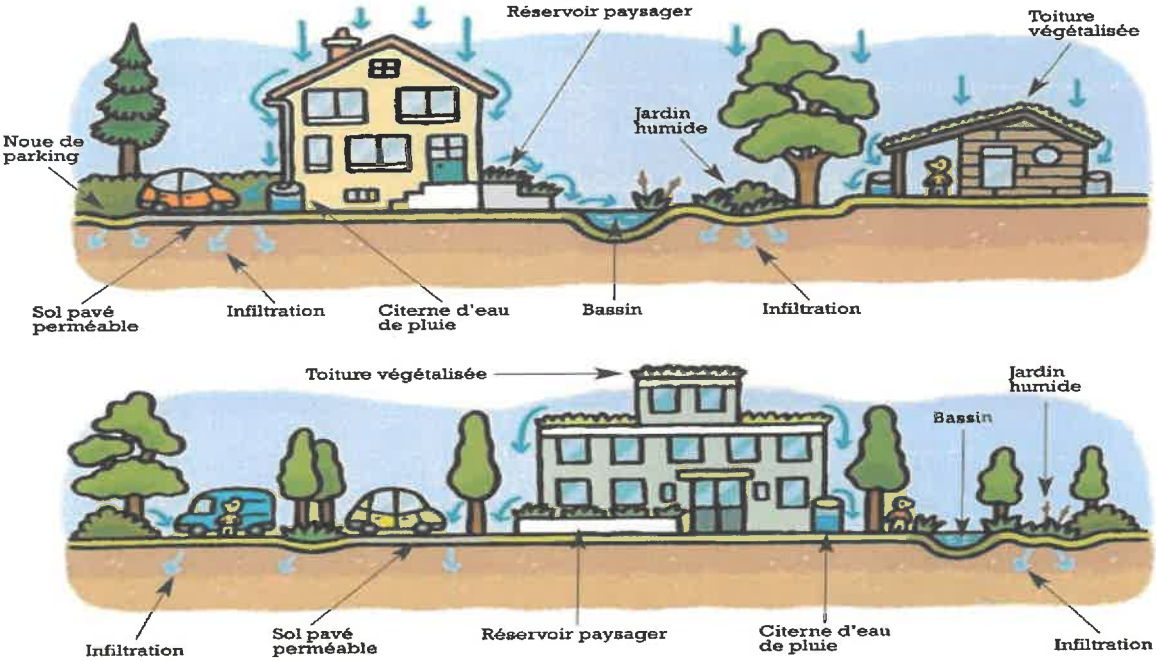
Depuis 2022, sur le territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, chaque maison située dans un secteur desservi par le "tout à l'égout" doit faire l'objet d'un contrôle de conformité de son branchement d'assainissement. La mise en conformité de ces branchements par les propriétaires va permettre d'éviter les rejets d'eaux usées aux réseaux d'eaux pluviales et donc au milieu naturel. Par ailleurs, la déconnexion des eaux pluviales des réseaux d'eaux usées va permettre d'améliorer les performances énergétiques et épuratoires des stations d'épuration.



Contrôle du bon raccordement au réseau d'assainissement collectif

En parallèle des travaux de réseaux sur le domaine public, une attention toute particulière est portée sur la gestion des eaux pluviales à la parcelle. En effet, afin d'éviter la surcharge hydraulique des réseaux et par conséquent des cours d'eau situés en aval, il est essentiel de

penser un projet en intégrant la régulation voire l'infiltration des eaux pluviales au niveau de la parcelle.



III. Amélioration de la qualité de vie et épanouissement de tous les habitants

Les grands enjeux

La qualité des services à la population
Un meilleur accès et d'offre d'équipements
La santé publique
La prévention sanitaire
La tranquillité publique
L'accès et les conditions de logement
L'accès à l'emploi
L'accès à la connaissance et à la culture

Compétences de l'Agglo 2b concernées

Réseau de Bibliothèque
Conservatoire de musique
Scènes de territoires

Les chiffres clés du territoire



Fréquentation des centres aquatiques : 151 522
Ouverture de 2 centre aquatique au lieu de 6



Densité médicale :
5,9 médecins pour 10 000 habitants
contre 6,3 en 2022

Améliorer la qualité des services à la population :

Projet de territoire

Un territoire aménagé de façon équilibré et préservant ses ressources

Un territoire accueillant pour bien vivre et s'épanouir

Objectifs : Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics. Être un territoire multi-services

Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics. Être un territoire « multi-services »

Développer des pôles et maisons de santé pour améliorer l'accès aux soins.

Depuis 2013, la CA2B, les professionnels de santé et les élus du territoire œuvrent ensemble pour maintenir et développer des services de soin de proximité au sein de Maison de santé pluridisciplinaire de manière structurée et équilibrée.

L'amélioration de l'accès et des conditions de logement

Depuis 2016, la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais a mis en œuvre son Programme Local de l'Habitat (2016-2021 prorogé jusqu'en 2024). Ce document central en matière d'habitat et de logements s'est appuyé sur le principe directeur « pour un développement de l'habitat qui réinvestit les centres-bourgs et réinvente les « lotissements » ». S'appuyant sur l'évaluation de ce document, un nouveau PLH est en cours d'écriture.

Les actions structurantes initiées dans le cadre du PLH 2016-2021 sont poursuivies et notamment l'appui à la production de logements locatifs sociaux et la mise en œuvre du programme AggloRénov pour aider à la rénovation des logements privés et enclencher des démarches structurantes autour de :

- La lutte contre l'habitat indigne et dégradé
- La structuration et la rénovation énergétique des copropriétés
- L'appui à des opérations de renouvellement urbain



Les enjeux pour le futur PLH 2024-2029

- Poursuivre les efforts réalisés sur les dernières années visant la rénovation du parc ancien et la revitalisation des centres-bourgs dans un contexte de sobriété foncière et de transition écologique
- Poursuivre le développement de l'offre en locatif social et communal et Relancer l'accession sociale à la propriété dans un contexte de crise de logement
- Développer une offre en petits logements de qualité, adaptés aux seniors et aux jeunes actifs en réponse à la demande de plus en plus importante
- Poursuivre les appuis en faveur de la revitalisation des centres-bourgs afin d'articuler les interventions sur l'habitat avec les autres facteurs d'attractivité des centralités (qualité des espaces publics, présence du végétal, maintien d'une offre en services commerciaux et publics, mise en valeur des éléments de patrimoine ...) pour donner envie d'y habiter et d'y vivre
- Relancer la politique de la Ville et le projet de réhabilitation/transformation de Valette

L'appui à la revitalisation des cœurs de ville et de bourgs

La Communauté d'Agglomération anime et coordonne le programme intercommunal « cœur de bourg, cœur de vie » afin d'articuler les politiques intercommunales et les dispositifs financiers en faveur de la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes, au côté des communes, depuis 2015. Ce programme s'appuie sur 4 piliers :

- habitat et cadre de vie
- économie et services
- mobilité et déplacement
- animation, patrimoine et tourisme

Territoire lauréat à l'AMI Région revitalisation des petits et moyens pôles urbains

Dans le cadre du programme intercommunal « Cœur de bourg, cœur de vie », une candidature collective (Agglo2b et les 6 communes éligibles : Bressuire, Cerizay, Mauléon, Moncoutant-sur-Sèvre, Nueil-Les-Aubiers et Argentonay) a été déposée en février 2020 auprès de la Région. Après un passage en comité consultatif en mars 2020, notre candidature a été retenue.

Une convention-cadre a ainsi été élaborée et signée en novembre/décembre 2020. Cette convention précise les modalités de partenariat avec la Région et notamment un appui financier à :

- l'ingénierie => chef de projet, études
- à la mutation d'îlots => participation au déficit d'opération
- aux projets innovants pour de nouvelles formes de commerces et services

L'appui et la participation aux démarches Action Cœur de ville et Petites villes de demain

Deux dispositifs initiés par l'Etat en faveur de la revitalisation trouvent aussi un écho en Bocage Bressuirais :

- « Action Cœur de ville » pour lequel la ville de Bressuire a été retenue en 2018 et pour lequel la Communauté d'Agglomération est un partenaire actif. Le projet urbain de la ville ayant été validé en mars dernier, l'avenant à la convention Cœur de ville a été



finalisé en novembre et a été signé en décembre 2020. Cet avenant valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) décline le programme opérationnel visant la redynamisation du cœur de ville de Bressuire.

- L'Appel à Projet Petites Villes de demain a été lancé par l'Etat en octobre 2020 et vise à soutenir les petites centralités dans leur démarche de revitalisation, en partenariat avec l'intercommunalité. En décembre 2020, les communes d'Argentonnay, Cerizay Mauléon, Moncoutant sur Sèvre et Nueil Les Aubiers ont été retenues. La convention d'adhésion à Petites villes de Demain a été signée en septembre 2021 (Agglo2B et les 5 communes).

Ces démarches à articuler vont permettent aux petits et moyens pôles urbains de l'Agglomération de disposer d'une boîte à outils technique, fiscale et financière afin d'encourager la redynamisation des centres-villes.

En 2023, l'Agglomération a participé et accompagné les 5 communes Petites Villes de Demain dans la définition de leur plan guide, la commune de Bressuire dans le cadre de la définition de l'acte 2 Action Cœur de ville ainsi que la commune de Genneton dans la définition de son futur plan de référence.

Dans le cadre de la démarche Petites Villes de demain et Action Cœur de ville, la convention ORT mère et l'ensemble des conventions ORT filles (sur les 6 communes) ont été finalisées et signées en avril 2023.

Des premières actions plus opérationnelles ou des études de faisabilité à l'échelle d'ilot ont été lancées en 2023 à Argentonnay, Moncoutant sur Sèvre, Nueil-Les-Aubiers et Combrand.

Un réseau des chefs de projets « Bocage Bressuirais » a par ailleurs été constitué par l'Agglomération pour faciliter le partage d'informations, d'expériences, liens avec les politiques portées par l'Agglomération (habitat, économie, mobilité...) ... Ce groupe s'est réuni 6 fois au cours de l'année 2023.

MAINTENIR ET AMELIORER LA SANTE PUBLIQUE, DANS SES DIMENSIONS ENVIRONNEMENTALES



Un PLU intercommunal favorable à la santé

Concept initié par l'Organisation mondiale pour la santé, l'urbanisme favorable à la santé part de l'idée que les choix en matière de planification et d'aménagement du territoire influencent la santé, la qualité de vie et le bien-être des populations.

Pour améliorer la qualité de vie et contribuer à un environnement vecteur d'épanouissement, le PLUi a introduit au sein de son évaluation environnementale des déterminants de santé. Les

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLUi, éléments graphiques précisant et traduisant les règles à l'échelle parcellaire ont ainsi été pensées dans l'optique d'un urbanisme favorable à la santé (UFS). Cette approche innovante permet d'anticiper les questions de santé le plus en amont possible dans le processus des décisions relatives aux projets d'aménagement et d'urbanisme... un enjeu d'actualité depuis la crise sanitaire associée au Covid-19.

Pôles et maisons de santé

Dans le cadre de sa politique de santé, la Communauté d'Agglomération participe au maintien et au développement d'une offre de soins de premier recours répartie de manière équilibrée sur le territoire. Cette ambition se concrétise par l'accompagnement des professionnels de santé dans la mise en œuvre de pôles de santé (dynamique de réseau) et la mise à disposition de maison de santé (outil immobilier).

Contrat local de santé (CLS)

Le contrat local de santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'agence régionale de santé (ARS) et la collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations. Ceci dans l'objectif de proposer des environnements favorables à la santé. Un volet santé mentale a été ajouté au CLS avec la mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) sur le territoire en 2022 et une mise en action en 2023.

Sport

Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative, la Communauté d'Agglomération a choisi de soutenir les clubs sportifs, notamment les écoles de découverte des sports. En effet, les clubs sportifs et en particulier les Ecoles de Découverte des Sports concourent à la pratique de sport dans une perspective de santé- bien être, autant pour les plus petits (motricité) que pour les plus âgées, les séniors (entretien musculaire).

Améliorer l'accès à la connaissance, à l'information locale et à la culture



Un Réseau de lecture publique (RLP) innovant au service de tous les publics

En 2019, afin de favoriser l'accès de tous aux bibliothèques, la Communauté d'Agglomération a décidé la gratuité dans les 24 bibliothèques réparties sur l'ensemble du territoire. La finalité était de favoriser l'augmentation du nombre d'inscrits et ainsi démocratiser l'accès à la connaissance et à la culture. Les chiffres ont été éloquentes : de 7500 inscrits individuels en 2018, ils étaient plus de 12 000 en 2019, la communication autour de la gratuité et l'effet d'aubaine ayant permis de toucher de nouveaux adhérents. Cet engouement a résisté à la crise covid, car ils étaient plus de 13 000 inscrits (individuels et collectivités) en 2021 à bénéficier des services.

En vue d'élargir les publics, outre la politique tarifaire, un travail est mené sur l'accessibilité de l'offre de service aux publics en situation de handicap, qu'il soit physique, visuel, auditif, mental, cognitif... Le site internet des Bibliothèques présente ainsi un taux de conformité de 78% au Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA). En 2021, les bibliothèques ont eu une subvention du Centre national du livre afin de proposer également des collections en gros caractères ainsi que des livres audios et le matériel permettant de lire les contenus adaptés (livres au format DAISY par exemple, loupes électroniques, télé agrandisseur). Enfin, le service de portage de livres à Cerizay et à Nueil-les-Aubiers est destiné aux habitants qui sont dans l'incapacité de se déplacer de façon permanente ou pour une longue durée (grossesse difficile, âge, handicap...).

En 2023, une subvention a été demandée pour des fonds facile à lire auprès du Centre National du Livre. Les livres « faciles à lire » présentent certaines caractéristiques de fonds et de forme (présence d'illustrations, textes courts, simplification de la mise en page...) facilitant l'entrée dans la lecture. L'objectif est de travailler en partenariat avec des structures accueillant des publics dits "éloignés" de la lecture, de les accompagner dans la fabrication de meubles mettant en valeur ce fonds de livres pour la médiathèque et de proposer à ces structures des animations de médiation autour de ces supports.

Toujours dans une optique d'élargissement, les Bibliothèques veillent à constituer des collections qui ne soient pas uniquement accessibles aux grands lecteurs mais également aux publics éloignés de la lecture et des équipements culturels : CDs, films, magazines et jeux (jeux vidéo et jeux de plateau) sont également proposés. Depuis novembre 2021, ces collections sont réservables et empruntables en tous lieux, grâce à une navette qui apporte le document souhaité dans la bibliothèque choisie par l'adhérent. Depuis septembre 2021, grâce au partenariat avec la Médiathèque départementale des Deux-Sèvres (MDDS), les adhérents peuvent aussi bénéficier des ressources numériques (ebook, visionnage de films et documentaires en streaming, plateforme ludo éducative pour les enfants), permettant à tous de bénéficier d'un service sans contrainte physique ou horaire.

Deux médiathèques ont une optique documentaire sur le développement durable : l'une à Nueil-les-Aubiers dont la grainothèque est implantée depuis plusieurs années, l'autre à Mauléon, qui avec l'ouverture de sa grainothèque et bouturothèque veut s'inscrire dans des partenariats durables en allant dans les pas des "bibliothèques vertes". Une troisième bibliothèque s'inscrira dans ce schéma, il s'agit de la médiathèque de Bressuire qui inaugurera une grainothèque en février 2024. Un début de végétalisation de la cour de la médiathèque en collaboration avec les services espaces verts de la ville sera entamer ce printemps.

Semis participatifs en partenariat avec la ville de Mauléon (espaces verts) : semis et plantations des bacs du jardin de l'hôtel de ville avec les habitants et ateliers Bombes de graines avec la Buissonnante en avril 2023

Par ailleurs les bibliothèques ont acquis en 2022 du matériel pour de la médiation numérique et du jeu vidéo itinérant, grâce à des subventions de la DRAC et du département. Ces kits mobiles permettent dès à présent de proposer des ateliers mandalas numériques, des jeux vidéo dans n'importe quelle bibliothèque ayant suffisamment de place pour l'accueil des usagers.

Enfin, si les collections, la médiation, sont des enjeux importants, on attire aussi un nouveau public avec du mobilier et des lieux confortables et adaptés. La bibliothèque de Moncoutant a installé de nouvelles assises fin 2021, permettant la lecture sur place pour les adultes et adolescents et non plus uniquement pour les tout-petits. Il a fallu désherber et réduire l'offre documentaire, afin de vider des étagères et faire de la place aux fauteuils, mais depuis ce nouvel aménagement, les prêts sont plus nombreux alors que les collections sont moindres.

L'action culturelle dans les bibliothèques étoffe également ses propositions visant à sensibiliser le public au développement durable avec l'appui de partenaires locaux dont l'action est centrée sur ces enjeux et font écho aux Belles escapades orchestrées par Scènes de Territoire. Ces actions sont autant d'occasion de mettre en valeur nos collections sur ces thématiques.

Ateliers créatifs de cartes postales avec les fruits du désherbage des collections (revues) à Cerizay, Bressuire et Mauléon, Atelier bricolage récup pour préparer Noël à Moncoutant avec La Parenthèse éco, décoration de Noël de la médiathèque de Mauléon à partir de dons de laine et atelier participatif intergénérationnel avec les publics et l'EHPAD de Mauléon

Une Troc'commode à la médiathèque de Mauléon : troc et prêt de matériel autour des loisirs créatifs (tricot, crochet, couture) un espace participatif qui sensibilise au faire soi-même, à ne pas jeter mais donner, partager et au faire ensemble.



Des ateliers autour de la flore locale, autour de la mare sont menés auprès des plus jeunes et en intergénérationnel avec l'association La Buissonnante. Cette dernière poursuit son université populaire botanique dont certaines séances ont lieu dans les locaux de la médiathèque de Bressuire afin de renforcer le lien entre les deux structures et leurs publics.

Des ateliers avec Bota Sapiens autour de la notion de "prendre soin" (care) et de celle de "faire soi-même" (DIY) réuniront toutes les générations à Cerizay cette année.

Des balades découvertes des arbres remarquables ont été proposées lors de Partir en livre, sur Mauléon, Bressuire ainsi que sur les arbres trognes dans les chemins creux de La Chapelle Saint-Laurent. Ce parcours a été animé par Dominique Mansion, spécialiste de la question, en collaboration avec Bocage Pays Branché pour toutes ces dates. En 2024, ce travail commun prendra la forme d'une lecture à voix haute sur le thème de l'arbre et parmi les arbres (une

itinérance sur des lieux ayant développé des projets de plantation) ainsi que d'une imprégnation botanique et sensorielle. Il vient faire écho à l'approche offerte par les Belles escapades de SDT.

En préambule du Festival du voyage à vélo, la médiathèque accueillera des usagers souhaitant témoigner auprès du public de leur pratique d'un "voyage sans empreinte" à travers un récit, un film, une exposition...

Toujours présente lors du festival du mois documentaire et du festival des solidarités, la médiathèque a programmé fin 2023 une projection débat autour du film de M. Monique Robin *La Fabrique des Pandémies* animée par J.Marc Lalloz responsable d'associations dédiées à l'environnement.

D'autres exemples pourraient illustrer le développement de cet axe. Ce qui nous semble important est de varier les entrées sur ces préoccupations : de "faire faire l'expérience", sous forme d'atelier de mises en pratiques avec les publics, des formes d'interventions touchant la sensibilité des spectateurs, des formes débats permettant les échanges. Enfin d'inscrire ces actions en relation avec des partenaires de façon pérenne.

Scènes de Territoire, une scène conventionnée d'intérêt national mention Art en territoire

Scènes de territoire mettent en œuvre une programmation pluridisciplinaire au Théâtre de Bressuire, hors les murs (*Les belles Escapades*) et en itinérance dans plusieurs communes, des résidences d'artistes au plus près des lieux de vie des habitants ainsi qu'une action culturelle qui prend en compte les caractéristiques du territoire et s'attache à aller à la rencontre de publics dits éloignés pour des raisons sociales, culturelles, géographiques... Un axe significatif de sa programmation est consacré à cultiver une attention particulière à la diversité des cultures en présence sur le territoire, au paysage du Bocage Bressuirais, à la relation au monde du vivant, aux enjeux liés au développement durable.

Le projet de Scènes de Territoire est un moyen de répondre à des enjeux d'appropriation du territoire par ses habitants, de valoriser ses ressources et ses patrimoines naturels et historiques, de favoriser la cohésion sociale et la participation citoyenne, de nourrir des récits du territoire. L'intervention d'artistes compte parmi les enjeux culturels de l'innovation en milieu rural : en proposant de travailler différemment, et sur de nouveaux sujets, elle permet de produire une vision renouvelée et partagée du territoire. L'association avec des artistes, qui développent des écritures contextuelles et participatives, et des acteurs du territoire en dehors du strict champ culturel permet d'incarner une manière inédite d'habiter le Bocage Bressuirais.

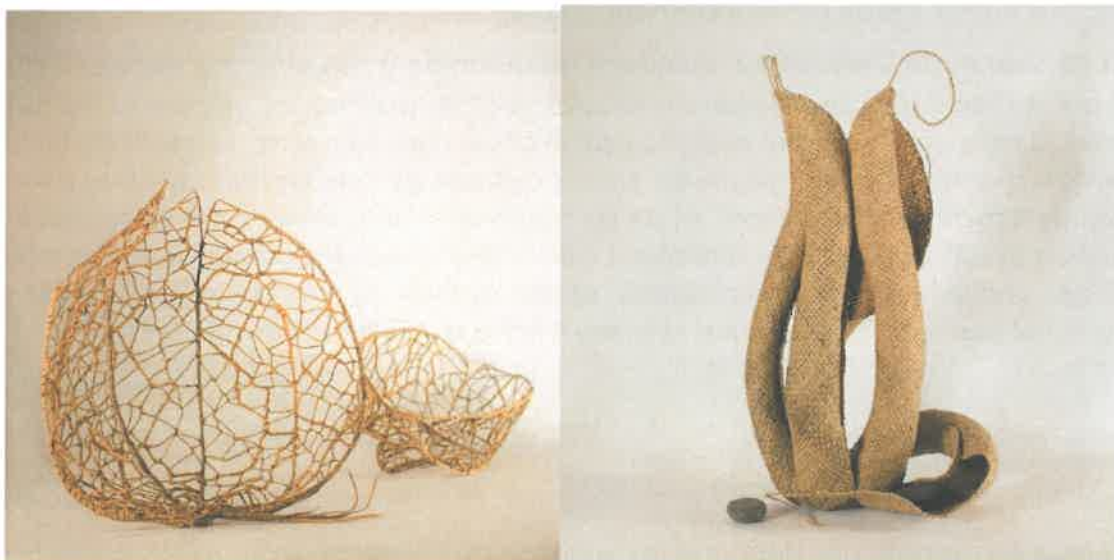
Le Conservatoire de musique acteur en direction des publics éloignés

- la prise en compte des personnes en situation de handicap avec deux ateliers handi-musique hebdomadaires, qui ont mené deux projets de création en 2023 : l'un avec Lhomé et l'autre avec La Mine Heureuse, soutenus par la DRAC Nouvelle Aquitaine
- le lien intergénérationnel à travers des ateliers réguliers 'jardin musical' et 'chantons en famille' ,

- 1 300h d'éducation musicale en milieu scolaire assurant une sensibilisation musicale large dans un souci de mixité sociale puisqu'à destination de tous les primaires du Bocage et dont certains projets musicaux s'ancrent dans le paysage (musique verte, cartes postales sonores...),
- le dispositif 'Orchestre à l'École' déployé dans 4 écoles du territoire dont les élèves sont éloignés des pratiques culturelles (Ecole Duguesclin accueillant une partie du public issu du quartier prioritaire de Bressuire, Ecole Pérochon de Cerizay située en REP+, Ecoles du Moulin de L'Absie et Ecole Violine de Clessé, écoles de la ruralité),
- L'adoption au Conseil Communautaire de décembre d'une nouvelle politique tarifaire basée sur les Quotients Familiaux dans un objectif de rendre le conservatoire plus accessible aux foyers plus modestes et d'assurer une meilleure continuité avec les formules de sensibilisation et les orchestres à l'école.

L'Abbaye, musée à Mauléon : pour mieux connaître et comprendre le territoire de bocage

Le nouvel équipement touristique et culturel, l'Abbaye à Mauléon, qui abrite une médiathèque, un musée et l'office de tourisme a accueilli plus de 6 000 visiteurs en 2023. En écho avec ses collections qui laissent une belle place au paysage du bocage (géologie, histoire, site archéologique et naturel des Vaulx...), le musée a présenté durant tout l'été 2023 une exposition interactive à destination des publics famille 'Ca bouge dans le bocage' créé par Les Petits Débrouillards, constituée de modules interactifs, et accueilli une artiste plasticienne sur la vannerie contemporaine, Myriam Roux, valorisant ainsi les créations à partir du vivant. Après des ateliers de médiation menés durant l'été, avec le soutien de la DRAC Nouvelle Aquitaine au titre de l'été culturel, les œuvres contemporaines de l'artiste ont été présentées à l'automne. Cet ensemble a reçu un réel succès (2000 visiteurs), s'inscrivant à la fois dans une dimension pédagogique et artistique.



Crédits : Physalis et Aquilegia – Myriam Roux

La mission Culture-Santé : au service des publics dits 'éloignés'

Créée en juin, la Mission Culture-Santé est rattachée à la direction Conservatoire-Musées-partenariat culturel (30 % ETP). Les projets Culture-Santé interrogent la partie non malade de la personne et n'ont pas de prétention thérapeutique : *La santé fait référence ici à la définition de l'OMS « un état de bien-être physique, mental et social complet et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »* Ils permettent d'amener l'art et la culture auprès de personnes qui en sont très éloignées, soit pour des raisons physiques, psychiques, sociales...

Cette mission est une démarche innovante de coopération entre professionnels culturels, sociaux, médicaux..., pour faire émerger des projets artistiques au service du bien vivre et d'une bonne santé, quelles que soient nos différences.



La mission se structure progressivement, met en lien les acteurs sur cette thématique et participe au Comité Local en Santé. Cette mission est de plus en plus reconnue : une pastille Culture Santé a été imaginée pour valoriser tous les projets de coopération et la chargée de mission a témoigné sur cette démarche innovante de l'Agglomération aux Rencontres nationales Culture Santé le 25 octobre 2023 à Strasbourg.

Elle est assurée en écho avec le projet associatif de l'association Voix&Danses qui a organisé le projet avec l'artiste Lhomé ainsi que la journée Cultivons notre santé # 2 le 15 octobre 2023, en partenariat avec l'Agglomération, réunissant près de 200 participants : professionnels du sanitaire et du médico-social, acteurs de la culture, aidants, usagers, bénévoles, financeurs.

IV. Solidarité entre les territoires et les générations

Les grands enjeux

- Réduction des précarités et de la grande pauvreté
- Renforcement du lien social entre les générations et entre les populations de diverses origines socio-culturelles
- Réduction des discriminations et des inégalités
- Les solidarités intercommunales

Compétences de l'Agglo 2b concernées

- PLH
- CIAS
- Contrat local de santé (CLS)
- Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
- Transports
- Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Les chiffres clés du territoire

- % de ménages potentiellement exposés à la précarité énergétique :

- Personnes bénéficiant des actions sociales et des services à la personne de l'Agglo2b : 1 272 usagers en 2022
- Actifs sur le territoire : 43 372 (Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022)



La cité de la jeunesse : une porte d'entrée pour plus de 15 000 jeunes

La cité de la jeunesse et des métiers (CJM) se veut un lieu d'information et de formation pour les jeunes du territoire. Point d'entrée et lieu d'accueil convivial (bar sans alcool) pour renseigner les jeunes dans tous les domaines et favoriser le développement d'activités professionnelles ou collectives (coworking, tiers lieu...), la CJM permet d'orchestrer un maillage territorial avec des antennes dans les 5 villes structurantes du territoire (Mauléon, Cerizay, Moncoutant, Nueil-les-Aubiers, Argentonnay) en lien avec les CSC locaux.

Il aidera à apporter le service en proximité à tous les jeunes y compris ceux du milieu rural. Sur Bressuire, la Cité de la Jeunesse s'intègre dans un projet plus global d'aménagement urbain avec le pôle d'échanges multimodal (PEM), Pôle Emploi, écoles, périscolaire et centre de loisirs...

En 2023, la Cité de la jeunesse et des métiers (CJM) a accueilli 24 671 personnes (janvier à décembre 2023). Depuis son ouverture se sont ainsi 48 478 personnes accueillies.

Accompagner les enfants vers une mobilité plus durable

Mise en place du programme sur le « Savoir Rouler à Vélo » qui permet de généraliser l'apprentissage du vélo en autonomie, pour l'ensemble des enfants avant l'entrée au collège. Le dispositif est piloté par la SDJES des Deux-Sèvres et cherche à soutenir le savoir-rouler à vélo par des cycles d'apprentissage à destination d'un public enfant dans les accueils collectifs de mineurs (accueils périscolaires et extrascolaires), en complément des actions mises en œuvre sur le temps scolaire. En parallèle, il s'agit d'étendre aux publics adultes éloignés de la pratique. Plus précisément il s'agit de :

- Amener davantage acteurs éducatifs et enfants à participer aux actions d'éducation à la route ;
- Créer du lien avec les parcours éducatifs de santé, de citoyenneté et de culture ;
- Former les intervenants non-qualifiés dans le cadre des projets ;
- Créer un lot de matériel mutualisable entre les différents partenaires des projets (vélos, EPI, panneau de signalisation) ;

- Dans un second temps, amener les adultes éloignés de la pratique physique vers le vélo (maman...).

La Communauté d'Agglomération a intégré le collectif départemental pour l'ensemble des acteurs du Bocage à l'émergence du projet et s'est engagé dans sa mise en œuvre. En 2021, la démarche a permis de former 15 animateurs. Les cycles d'apprentissage ont permis d'accompagner 42 enfants.

En parallèle, la Communauté d'Agglomération a proposé, en partenariat avec l'Ademe, un challenge de la mobilité inter-écoles pour toutes les classes maternelles et élémentaires du territoire. Il a pour principal objectif d'inciter les enfants et leurs parents à employer des pratiques de mobilité alternatives (vélo, marche à pied, trottinette, car scolaire...). Les mobilités alternatives s'appuient sur le principe de mobilité faiblement émetteurs de CO2. Ce sont les meilleurs moyens de se déplacer sur les petits trajets tels que le sont les trajets domicile-école.

Durant une semaine en mai 2023, 9 écoles pour plus de 880 élèves ont participé à cette 2ème édition du Challenge de la mobilité inter-écoles. C'est l'école St Exupéry à Nueil-Les-Aubiers qui a remporté à la fois le prix de l'écomobilité et celui du plus bel effort (meilleure progression).

Pôles et maisons de santé

Dans la cadre de sa politique de santé, la Communauté d'Agglomération participe au maintien et au développement d'une offre de soins de premier recours répartie de manière équilibrée sur le territoire. Cette ambition se concrétise par l'accompagnement des professionnels de santé dans la mise en œuvre de pôles de santé (dynamique de réseau) et la mise à disposition de maison de santé (outil immobilier).

Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » - quartier de Valette

Reprenant les conclusions de l'évaluation finale du précédent contrat de ville, en lien avec les orientations nationales, les priorités du nouveau contrat du quartier Valette ont été définies dans une logique participative associant l'ensemble des parties prenantes. Les travaux réalisés tout au long de l'année 2023 ont permis de faire émerger 17 fiches actions réparties autour de 4 enjeux :

- Améliorer la réponse éducative en direction des enfants, des jeunes et des familles,
- Favoriser l'accès à l'emploi pour tous,
- Améliorer le cadre de vie des habitants et agir pour la transition écologique et énergétique ;
- Favoriser l'accès aux droits, développer et diversifier les mobilités.

Conclu pour une durée de 6 ans, avec un point d'étape à mi-parcours, en 2027, la mise en œuvre de ce contrat sera réalisée au travers :

- De moyens spécifiques, dédiés à la politique de la ville : ingénierie, postes de médiateurs adultes relais, appel à projets ;
- D'une gouvernance renouvelée comprenant une nouvelle instance : un comité de coordination et de suivi, maillon manquant entre le comité de pilotage et les groupes de travail thématiques ;

- Des engagements des signataires : mobilisation des moyens humains, financiers et attention particulière portée aux enjeux de la politique de la ville dans la mise en œuvre de chaque politique publique.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Le CISPD est un espace de concertation, de coordination et d'impulsion de projets réunissant la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, le Parquet de Niort, la Préfecture, différents services de l'Etat, le Conseil Départemental, les élus et les acteurs locaux concernés par la thématique de la prévention de la délinquance et de la sécurité.

En lien avec les orientations des stratégies nationale et départementale et en fonction des besoins recensés, cette instance permet la mise en œuvre d'actions de proximité selon différents axes :

- Axe 1 : Agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention en direction des jeunes ;
- Axe 2 : Aller vers les personnes vulnérables et prévenir les Violences Intra Familiales (avec une priorité donnée au traitement des violences Intra Familiales)
- Axe 3 : Améliorer la tranquillité publique ;
- Axe 4 : Lutter contre les addictions et les prises de risques

Contrat local de Santé (CLS) – 2^e génération

Le Contrat Local de Santé (CLS) est issu de la loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires » du 21 juillet 2009. Il a pour objectif de construire avec l'ensemble des acteurs de santé, du social et du médico-social, un projet de santé adapté aux spécificités du territoire afin de conduire des actions qui répondent au plus juste aux besoins de ses habitants.

Le Contrat Local de Santé 2019-2023, signé à l'échelle du territoire du Bocage Bressuirais, est un outil d'animation territoriale en santé se caractérisant par la mise en œuvre d'actions s'inscrivant dans les objectifs suivants :

- ♦ Disposer d'une ingénierie locale en santé pour accompagner l'émergence de projets ;
- ♦ Apporter une réponse aux besoins de santé prioritaires identifiés et favoriser l'ancrage du droit commun en santé sur le territoire ;
- ♦ Permettre une meilleure connaissance des acteurs qui œuvrent en faveur de la santé sur le territoire et soutenir les coopérations entre les acteurs du territoire de façon à structurer les filières et les parcours de santé.
- ♦ Agir sur les déterminants de santé (logement, cadre de vie, aménagement urbain, transports, qualité de l'air...) afin de promouvoir un environnement favorable à la santé
- ♦ Renforcer l'accès à la prévention et aux soins des personnes fragilisées.

Une Convention Territoriale Globale (CTG) : Services aux familles

Initié en septembre 2020 par la Caisse d'Allocation Familiale et la Mutualité Sociale Agricole et la Communauté d'agglomération, la Convention Territoriale Globale vise à la fois à structurer les services aux familles et renforcer l'action éducative en direction des enfants et des jeunes. La CTG recherche la convergence des politiques de santé, de prévention, culturelles (...) autour des services aux familles. Le document d'orientation identifie l'échelle du bassin de vie comme espace de coopération entre acteurs de proximité de l'accueil du tout petit, des enfants et des jeunes en particulier autour d'enjeux comme le soutien à la parentalité et l'accueil du handicap. Enfin, il et promeut la contribution éducative des acteurs du sport, de la culture, des ludothèques, du développement durable et du numérique. La rédaction de ce document a mobilisé les élus, les services et acteurs du territoire. La convention a été signée le 29 juin 2021 avec les organismes sociaux.

Le soutien à domicile

Le service de soutien à domicile a pour mission d'accompagner les personnes âgées ou handicapées à domicile en leur apportant une aide pour la gestion du logement, un soutien moral et psychologique, en leur permettant l'accomplissement des actes essentiels de la vie et de lutter contre l'isolement. La mise en place d'un plan d'aide a domicile permet d'assurer aux personnes dépendantes une aide régulière pour les actes indispensables au maintien à domicile dans de bonnes conditions. Cette aide permet de compléter l'aide de la famille voire se substituer à l'absence de proches dans l'entourage des aînés.

Le dispositif sortir +

Ce dispositif permet aux personnes de plus de 80 ans ressortissantes de certaines caisses de retraite complémentaires, de bénéficier d'une aide financière à l'accompagnement individuel par une professionnelle de l'aide à domicile pour réaliser des sorties de loisirs ou de confort. Cette aide permet de sécuriser les personnes âgées et de les inciter à poursuivre une vie sociale et à rompre l'isolement.

Le service des repas à domicile

Le service de portage de repas à domicile s'adresse aux personnes de plus de 60 ans et ou personnes handicapées ou en incapacité temporaire de réaliser leur repas seules. Il permet de garder une alimentation équilibrée, notamment en cas de retour d'hospitalisation, d'isolement ou d'apparition de la dépendance.

Le service assure une prise en charge 7 jours sur 7 pour les repas de midi et soir. Une formule au choix permet de respecter les goûts et appétences des usagers, choix précieux dans la prévention de la dénutrition des aînés.

Le service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Le service de soins infirmiers à domicile assure sur prescription médicale, les soins infirmiers et d'hygiène générale pour les personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes. Il peut, par dérogation, apporter une aide aux personnes de moins de 60 ans présentant un

handicap, une affection ou une pathologie chronique. L'objectif est d'éviter une hospitalisation ou faciliter le retour à domicile après un passage en établissement.

Une approche de développement durable doit constituer le cœur de nos réflexions sur l'évolution du secteur. Il convient de voir comment l'organisation de nos services peut être plus vertueuse et comment l'empreinte écologique des interventions à domicile peut être améliorée.

Quelques axes ont été travaillés :

- Le transport : réflexion engagée sur la mise en place de véhicules électriques.
 - Les technologies : communication électronique avec le personnel via une application de télégestion.
 - L'organisation : travail de coordination des services de maintien à domicile pour éviter la multiplication des passages au domicile et apporter une réponse de proximité améliorée ; volonté de sectoriser le territoire desservi par les intervenants en prenant en compte les besoins de l'utilisateur afin de réduire au mieux les déplacements et les coûts.
 - La protection de l'environnement : approche globale de la nutrition avec le fournisseur de repas afin de répondre aux besoins nutritionnels et gustatifs des usagers tout en luttant contre le gaspillage ; étude de contenants recyclables pour les repas à domicile ; bonne gestion des déchets (tri, élimination des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux -DASRI...).
- Toutefois, il est difficile de trouver le juste équilibre entre protection de la santé (utilisation de beaucoup d'équipements à usage unique pour le personnel pour des raisons sanitaires) et protection de la planète.

Dispositif « référents jeunesse »

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'appuie sur le réseau associatif local engagé pour la jeunesse afin de relayer son action, conjointement avec l'objet social des associations porteuses de la fonction « animateur référent jeunesse ».

Le dispositif « animateur référents jeunesse », s'exerçant auprès des publics 11-30 ans, permet de développer l'information jeunesse et l'accompagnement de projets sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération.

Les associations porteuses (CSC Bressuire, CSC Cerizay, CSC Mauléon, CSC Nueil les Aubiers, Association La Colporteuse Argentonnay et Espace de Vie Sociale du moncoutantais) ont initié et conçu un projet d'animation favorisant le développement social dans lequel elles promeuvent :

- L'animation jeunesse et l'accompagnement de projets sur leur territoire par les jeunes et pour les jeunes.
- La participation et l'implication des jeunes dans l'animation locale favorisant leur citoyenneté.
- L'accueil et l'information des jeunes ainsi que la mise en place d'actions dans le cadre du label national Info Jeunes.

Le référent jeunesse peut apporter un appui technique et pédagogique, notamment une méthodologie de projet pour que les jeunes puissent mettre en place des actions éducatives, sportives, culturelles, ludiques et de construction du lien social. 7 Micro-projets ont fait l'objet d'un soutien spécifique de la collectivité en 2021 et 13 en 2022, représentant 67 jeunes de 20 communes différentes.

Les transports en commun

Le réseau de transport en commun de l'Agglomération baptisé « Tréma » est en service depuis 2020. Les lignes de transport ainsi créées permettent de relier les différents pôles urbains du territoire et voisins au territoire, au sein de Bressuire ainsi que vers Faye l'Abbesse en direction du plateau technique du Centre Hospitalier du Nord Deux-Sèvres (CHNDS). Ainsi, 8 lignes régulières sont existantes sur le territoire, en complément des lignes régionales qui desservent partiellement notre territoire. Celles-ci peuvent être utilisées pour des trajets internes à l'Agglomération grâce au partenariat établi avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Par ailleurs, 18 lignes scolaires ont vu leur offre s'élargir le mercredi soir et pendant les vacances, uniquement sur réservations. Ces lignes « périurbaines » offrent des liaisons quotidiennes aux habitants du territoire (accès aux services et commerces, aux soins, etc. notamment pour les personnes les moins véhiculées).

En 2023, l'application Modalis (anciennement Ticket Modalis) a été lancée sur le réseau Tréma en complément de la billetterie classique. Il s'agit d'acheter sur son smartphone ses titres de transport dématérialisés au lieu de titres de transport papier. Environ 5 500€ TTC de recettes commerciales ont été perçues via cette application pour l'année 2023, soit environ 9% des recettes commerciales du réseau Tréma. 30 usagers habitant le territoire utilisent l'application pour notre réseau.

Cette application est une des briques du MaaS, c'est-à-dire la mobilité intégrée pour des déplacements sans couture entre les différents territoires régionaux et les opérateurs multimodaux. Ce projet porté par le syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités est en cours de déploiement pour une mise en œuvre progressive.

En 2023, la communauté d'agglomération a entrepris la mise en accessibilité de l'arrêt de transport en commun "Brossardière" à Mauléon, afin de favoriser le déplacement des personnes à mobilité réduite (PMR) en complément des véhicules déjà affectés à ces lignes régulières.

Le transport solidaire



Le transport solidaire, intitulé « Trans Bocage Solidaire », continue de fonctionner sur l'ensemble de son territoire grâce aux associations porteuses du dispositif : les 3 centres socioculturels (CSC) du Pays Mauléonais, du Cerizéen et de Bressuire, la Maison France Services (partenariat entre le CSC

et le CCAS) à Nueil-Les-Aubiers, du Relais Familles de l'Argentonnais et du Secours Catholique du Moncoutantais.

Ces associations s'appuient également sur les Maisons France Services du territoire.

Ce dispositif à finalité sociale s'organisait en 2023 autour d'un réseau de 263 chauffeurs bénévoles qui ont effectué 7 219 déplacements correspondant aux besoins des 1 390 bénéficiaires. Sept déplacements sur 10 ont eu lieu à l'intérieur de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Sont concernés par ce dispositif les habitants du territoire et les personnes sans moyen de locomotion ou en difficultés passagères ne pouvant, pour diverses raisons, utiliser les moyens de locomotion existants. Toutefois, les personnes âgées sont les plus représentées.

Les motifs de déplacements occasionnels sont essentiellement les suivants :

- se rendre à des rendez-vous médicaux et paramédicaux, à la pharmacie,
- faire ses courses du quotidien,
- rendre visite à un proche,
- effectuer des démarches administratives ou professionnelles...



IV Produire et consommer durablement

Les grands enjeux

- ⇒ Une consommation et des pratiques citoyennes responsables
- ⇒ La réduction des déchets produits et leur valorisation
- ⇒ La préconisation des ressources substituables
- ⇒ Des pratiques durables de l'économie locale
- ⇒ Le développement des filières durables
- ⇒ La transition écologique et le développement durable dans les entreprises et industries

Compétences de l'Agglo 2b concernées

- ⇒ Gestion des déchets
- ⇒ Ecologie Industrielle Territoriale
- ⇒ Plan paysage
- ⇒ Guide des circuits courts

Les chiffres clés du territoire



Quantité d'ordures ménagères collectée : 91 kg /hab./an



Ecologie industrielle et territoriale – recto verso



RECTO VERSO est la démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale impulsée par l'Agglomération du Bocage Bressuirais dont l'objectif est de favoriser les actions de mutualisation et de coopération entre les entreprises du Bocage Bressuirais.

Depuis son lancement en 2017, celle-ci s'est structurée dans l'objectif de pouvoir se pérenniser. En 2018, l'association pour porter la démarche a vu le jour, afin de permettre aux entreprises de devenir plus actrices. En 2019, le poste de chargé d'animation du réseau RECTO VERSO a été transféré de la collectivité à l'association. **Depuis juin 2022, l'association s'étend désormais sur le Nord Deux-Sèvres et est soutenue par la Communauté de communes du Thouarsais.**

En 2023, ce sont 69 entreprises du Bocage Bressuirais et du Thouarsais qui adhèrent à l'association et bénéficient des services proposés en matière de déchets, d'énergie ou encore de mobilité.

Depuis son lancement, nombreuses sont les synergies qui ont vu le jour.

La collectivité reste très présente dans la démarche et apporte son soutien. Des liens étroits demeurent entre l'association RECTO VERSO et la direction Prévention et Valorisation des Déchets et celle du Développement Economique.

✓ ATELIERS ET TEMPS D'ECHANGES EN 2023

- 2 ateliers thématiques énergie : Suivi des consommations énergétiques, chaleur renouvelable,
- 1 formation référent énergie en entreprise
- 1 webinaire sur le décret tertiaire
- 3 ateliers thématiques déchets : REP PMCB, réduction des emballages d'expédition, informations générales sur la gestion des déchets,

- 1 RDV d'affaires économie circulaire organisé (15 participants, 119 synergies potentielles identifiées)
- Mise en place de collecte mutualisée de déchets électriques et électroniques (DEEE) : 1 tonne collectées
- Mobilisation de 16 structures participantes pour le Challenge de la mobilité
- 6 entreprises participants à un diagnostic covoiturage
- 5 audits réalisés dans le cadre du club d'auditeurs croisés inter-entreprises (ISO 14001)
- 21 fresques du climat animées (202 personnes sensibilisées) et 4 animations 2tonnes (44 personnes sensibilisées)



✓ COMMUNICATION

Site Internet : Petites annonces, agenda, actualités

Newsletter : +20 envois réalisés en 2022 et + 442 abonnés

Réseaux sociaux : + 700 abonnés sur LinkedIn

Vidéo de présentation de la démarche, pilotée par l'ADEME et le réseau synapse

<https://www.youtube.com/watch?v=pvtjpF6lw8o>

✓ RESULTATS DES ACTIONS

Groupement d'achat d'électricité et de gaz naturel

Electricité

→ 52 contrats optimisés (sites de production)

→ 34 entreprises participantes

En moyenne : 6 850€ d'économie / contrat

Location d'une caméra de détection de fuites d'air comprimé depuis juillet 2020

→ 18 campagnes de détection de fuites

→ 60 000 kWh / an de pertes énergétiques identifiées depuis 2020 ce qui représente 22 000€ d'économie identifiées

Etude mutualisée de faisabilité d'un contrat d'achat de gré à gré d'énergie verte (Green Corporate PPA) entre 18 entreprises industrielles du réseau → 4 entreprises engagées

- Etude soutenue par la Région Nouvelle Aquitaine
- Consommation annuelle du groupe : + 40GWh

Petites Annonces

- 20 tonnes de déchets détournés
- 28 k€ économisés

✓ **BILAN DES ACTIONS 2018-2023**

- o **+130 entreprises engagées dans les actions**
- o **722 tonnes de déchets valorisés depuis 2018**
- o **29 tonnes de déchets réemployés depuis 2018**
- o **+670 k€ économisés depuis 2018**

PLAN DE PREVENTION DES DECHETS



La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais œuvre en faveur de la réduction des déchets depuis de nombreuses années. De 2010 à 2014, elle a mis en œuvre un 1er plan de prévention des déchets qui lui a permis d'atteindre l'objectif de -7% d'Ordures Ménagères et Assimilées (démarrage de l'équipement de la population locale en composteurs).

Ce 1^{er} plan, ainsi que son travail en collaboration avec les collectivités territoriales du département, lui a permis d'être lauréate du label « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » en 2014. Elle a pu ainsi signer un contrat d'objectif « Déchet Economie Circulaire » pour la période 2015-2018 avec l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) de Nouvelle Aquitaine (lancement du défi Familles Zéro déchet).

En parallèle, elle a également poursuivi ses efforts en restructurant son service de collecte (1^{ère} phase de déploiement en 2015, 2^{ème} phase en 2017 et dernière phase en 2019) et en mettant en place une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi) au volume, qui sera effective pour l'ensemble des usagers du territoire en 2022.

En août 2018, les élus ont voté pour la rédaction et la mise en œuvre d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, qui a été adopté le 14 mai 2019.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) adopté pour la période 2019-2024 fixe les objectifs de réduction et de valorisation à atteindre d'ici 2025. Elle consacre la priorité à la prévention des déchets au sein d'une logique d'économie circulaire.



Les principaux objectifs :

- Réduire de 22 % les déchets ménagers (2025)
- Atteindre 65 % des quantités de déchets orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025)
- Réduire de 50 % les déchets mis en installations de stockage (2025)

Afin de répondre à ces objectifs, un programme d'actions est mis en œuvre chaque année par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et ses partenaires.

UN PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES CANTINES SCOLAIRES SUR LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Chaque année scolaire, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais accompagne un gestionnaire de cantine scolaire, afin de les sensibiliser au gaspillage alimentaire et les guider dans la mise en œuvre d'un programme d'actions sur cette thématique. L'action comprend une caractérisation des déchets alimentaires et son analyse, des animations en classe, des réunions avec les différents acteurs (personnel de la cantine, élu, professeurs, commission repas ...) afin de les aider à mettre en place des actions durables.



En 2023, l'Agglo2b a accompagné le restaurant scolaire de Moncoutant Sur Sèvre qui est entré dans ses nouveaux locaux en juin 2023, dont le service se fait à présent sous forme de self. Quinze jours d'audit ont été réalisés.

Un programme pédagogique « mon école zéro déchet »

Ce programme est proposé aux élèves des classes de maternelle et primaire et des établissements du cycle secondaire (MFR, collèges, lycées généraux ou professionnels...). Ces interventions sont assurées par deux CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) et une association de sensibilisation aux pratiques éco-citoyennes.



- Cycle 1 : À la découverte du monde des déchets ! Sous différents types d'approches pédagogiques : imaginaire, cognitive, sensorielle, les enfants découvriront ce que sont les différents déchets, de quelles matières ils sont composés, comment ceux-ci se recyclent et comment agir au quotidien.
- Cycle 2 Découverte des déchets et de leur gestion : que deviennent nos déchets dans la nature, comprendre la notion de recyclage, jeux de la poubelle pédagogique... Elargissement du regard sur la place des déchets et introduction à l'un des thèmes suivants : compostage, gaspillage alimentaire, recyclage du papier. Une demi-journée à mener en autonomie en fonction du thème visé.

- Cycle 3 Une demi-journée pour être incollable sur la gestion des déchets puis spécialisation sur un thème choisi par l'enseignant : "je jette, nous trions, ils recyclent", "évitons, réduisons les déchets à l'école et à la cantine", "compostons au jardin". 3ème demi-journée consacrée à la mise en action du projet en lien avec le thème choisi (expositions, jeux, ateliers récup' créative...). Visites de sites (recyclerie Emmaüs, Ateliers du Bocage) ou sortie à la découverte de la gestion des déchets de ma commune.

Collège – Lycée – MFR : (2 séances de 2 heures)

- 1ère séance "généraliste" pour être incollable sur la gestion des déchets du territoire, (re)découverte des notions de recyclage et de réduction des déchets, interroger ses habitudes face aux déchets, comprendre l'enjeu mondial de la gestion des déchets
- 2ème séance "ateliers pratiques" spécialisés sur une thématique choisie par l'enseignant : création d'une exposition sur un sujet d'étude lié à la problématique des déchets, ateliers fabrication zéro déchet, réemploi, récup'créative...

Les animations et visites sont intégralement prises en charge par l'Agglomération.

Pour l'année scolaire 2022-2023, 26 classes ont bénéficié de ces programmes pédagogiques, soit 557 élèves.

EQUIPEMENT ET FORMATION DE LA POPULATION SUR LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Depuis 2010, l'Agglo2B accompagne les foyers du territoire dans la réduction de leurs déchets, en leur proposant une formation, un composteur et un bio seau, le tout gratuitement, pour tous ceux qui disposent d'un jardin.

En 2023, l'Agglo2B :

- a organisé 4 réunions de formation
- a équipé 327 nouveaux foyers.

Une étude pour la généralisation du tri à la source des biodéchets a été lancée en décembre 2022. L'objectif de l'étude est de réfléchir aux différentes solutions de tri à la source des biodéchets à mettre en place sur le territoire pour l'ensemble des usagers.



EXTENSION DU SERVICE DE COMPOSTAGE PARTAGE

Le compostage partagé se poursuit avec 41 composteurs partagés sur les communes de Bressuire, Cerizay et Clessé.

BROYAGE A DOMICILE

L'Agglo2b propose un service de broyage à domicile des végétaux depuis 2012, dont la 1ère heure est offerte.

UN ACCOMPAGNEMENT « MANIFESTATION ECO-RESPONSABLE » POUR LES ORGANISATEURS D'ÉVÉNEMENTS

En 2023, l'Agglomération 179 événements culturels, sportifs, festifs ou éducatifs dans la mise en place de la collecte sélective et de la réduction des déchets (mise à disposition de points tri, d'équipements de collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables et biodégradables, d'outils signalétiques pour sensibilisation des bénévoles et du public, prêt de gobelets lavables...).



- La collectivité va renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats publics et promouvoir les achats éco-responsables.
- Depuis plusieurs années la collectivité sensibilise les élus et les agents de l'Agglo2B à la réduction des déchets et plus globalement à un mode de vie éco-responsable.
-

AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS



L'Agglomération du Bocage Bressuirais a engagé en 2021, une étude de faisabilité pour l'implantation sur son territoire d'une recyclerie et/ou une matériauuthèque. Ce travail mené en collaboration avec des acteurs du territoire concernés par le sujet a mis en évidence l'existence d'un gisement valorisable d'environ 222 tonnes par an à terme sur l'ensemble des déchetteries du territoire.

Au vu de ce potentiel, les élus de l'Agglomération ont décidé la mise en place progressive d'espaces de réemploi sur les déchetteries, en partenariat avec Emmaüs Mauléon et l'association Accro' Bât fondateur de la matériauthèque.

2023 a été la première année d'activité de la zone de réemploi, installée sur la déchetterie de Bressuire. Une solution qui permet aux habitants du Bocage Bressuirais de déposer des objets ou matériaux réemployables dont ils n'ont plus besoin et de leur donner une seconde vie. Cette zone de réemploi a été imaginée et construite par l'association Accro' Bât uniquement avec des matériaux de récupération.

VI. Impliquer et mobiliser les élus, les services et le territoire autour des enjeux de développement durable

L'organisation de la gouvernance politique de la communauté d'agglomération

La communauté d'agglomération réunit plusieurs entités :

- La communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais en tant que telle
- Le centre intercommunal d'action sociale
- L'office du tourisme
- La régie Bocapôle

Les instances de la communauté d'agglomération

Le conseil communautaire est l'instance délibérante de la communauté d'agglomération, composée des représentants des communes, élus dans le cadre des élections municipales, sur la base de liste avec représentants communautaires « fléchés ».

Le conseil communautaire s'est réuni à 7 reprises en 2023 et a adopté 256 délibérations.

Afin de statuer sur les affaires courantes, le bureau communautaire, émanation du conseil communautaire a reçu délégation de celui-ci. Il est composé de 27 membres et s'est réuni en 2022 à 7 reprises, pour un total de 110 délibérations.

Dans le but d'associer plus précisément les élus communautaires et les élus communaux sur des politiques publiques spécifiques, 12 commissions thématiques ont été instaurées :

- Du développement économique, de l'agriculture et du commerce
- De la jeunesse, de la santé et de la politique de la ville
- Des sports et des centres aquatiques
- De la culture
- De l'environnement et des milieux aquatiques
- Des services techniques
- De l'assainissement
- Des transports, de la mobilité et de la ruralité
- De l'enfance et de la petite enfance
- De l'aménagement et de l'habitat
- De la prévention et de la valorisation des déchets
- De la transition écologique et climatique

Elles sont composées de 18 à 33 membres en fonction des thématiques. Elles se réunissent autant que de besoin pour réfléchir sur les actions, émettre des avis, assurer la remontée d'informations depuis les communes vers les instances politiques, techniques et administratives de l'agglomération.

Afin d'assurer une communication et une association étroite des exécutifs municipaux sur les questions stratégiques du territoire dans le cadre des compétences de la communauté d'agglomération, une assemblée des Maires se réunit 4 à 5 fois par an.

Les instances du centre intercommunal d'action sociale

Le conseil d'administration du centre intercommunal d'action est l'instance délibérante du CIAS. Il est composé de 17 membres, représentant à la fois des élus communautaires et des personnes qualifiées.

Le conseil d'administration représente les usagers des services à domicile : aide à domicile, soins infirmiers, portage de repas.

Le conseil d'administration du CIAS s'est réuni à 8 reprises en 2023.

Les instances de l'Office du Tourisme (Régie autonome)

Le conseil d'administration de la régie de l'Office d'Office du Tourisme est l'instance délibérante de cet établissement. Il est composé de 25 membres, représentant d'une part, les élus communautaires, d'autre part des membres des professionnels du tourisme sur le territoire : hébergeurs, restaurateurs, responsables de sites ou activités touristiques ou de loisirs.

Cette association des professionnels permet une meilleure prise en compte de leurs intérêts et assure un lien entre la stratégie de développement touristique définie par les instances communautaires et leur mise en œuvre opérationnelle avec l'ensemble des acteurs.

Les instances de la régie Bocapôle

Le conseil d'administration de la régie Bocapôle est l'instance délibérante de cet établissement. Il est composé de 15 membres, représentant des élus communautaires et des membres représentant le monde associatif, les entreprises, plus globalement le monde économique qui sont les principaux usagers de Bocapôle, à la fois dans son volet « divertissement » et dans son volet « centre de congrès / événementiel / parc des expositions ».

Cette association des professionnels permet une meilleure prise en compte de leurs intérêts et un lien entre la stratégie de développement touristique définie par les instances communautaires et leur mise en œuvre opérationnelle avec l'ensemble des acteurs.

Zoom sur le Schéma de mutualisation

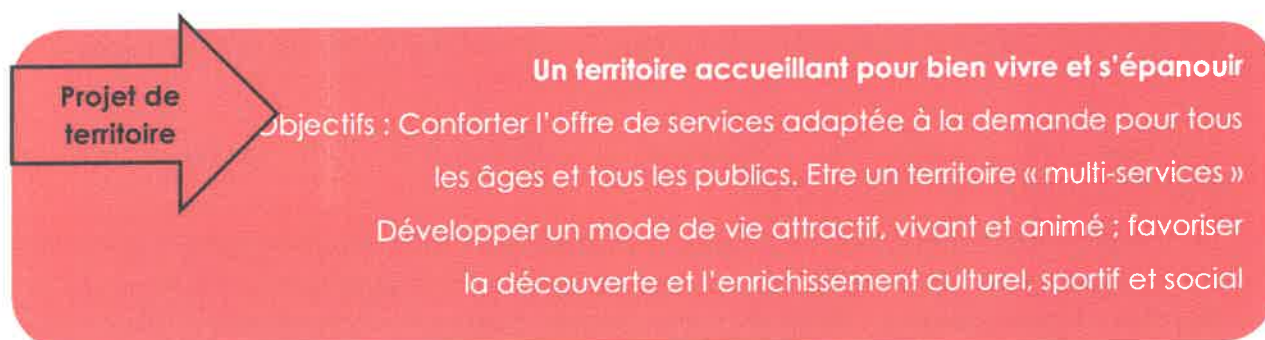
Le schéma de mutualisation initialement prévu pour la période 2016-2021 a été à nouveau prolongé jusqu'à la fin de l'année 2024.

Suite à la réalisation d'un bilan complet de ce schéma, les élus ont acté l'élaboration d'un nouveau document d'orientation.

Ce nouveau schéma aura pour ambition de répondre aux objectifs suivants :

- Anticiper et organiser les ressources sur le territoire
- Maintenir voire améliorer la qualité du service en fonction des moyens humains et financiers affectés
- Rationaliser les dépenses et optimiser les organisations
- Maintenir la proximité, la réactivité et l'accès aux services
- Conforter la solidarité communautaire et le maillage du territoire
- Privilégier le meilleur niveau d'exercice des compétences
- Renforcer l'expertise et la professionnalisation des services

Associer la société civile et les acteurs du territoire sur les projets et actions communautaires



Le conseil de développement, instance consultative de la société civile

La loi NOTRe du 7 août 2015 réaffirme le rôle du conseil de développement. Mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public. Sa composition est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le conseil de développement s'organise librement et l'établissement public de coopération intercommunale veille aux conditions du bon exercice de ses missions. Le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale. Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre.

Instauré en 2016, le conseil de développement du Bocage Bressuirais s'est réuni à 5 reprises entre 2016 et 2019. Son travail a notamment porté sur les sujets suivants : réflexion sur un Projet

Alimentaire Territorial (PAT), réflexion sur les priorités d'actions agricole à mener au niveau de la Communauté d'agglomération, réflexion sur l'enjeu d'élaborer un Projet Global de Déplacements, contribution à l'élaboration du Projet de Territoire et à celle du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI).

Son renouvellement et son installation son inscrit dans le pacte de gouvernance.

Des instances spécifiques de concertation et réflexion indispensables pour une bonne conduite de projet

La gouvernance d'un projet est un processus dynamique de coordination entre les acteurs concernés. Elle permet le pilotage des actions, la définition puis le respect des délais, des coûts et de la qualité du projet. La définir améliore la communication et la circulation des informations, favorise la mobilisation et l'adhésion des différentes parties prenantes et facilite les prises de décisions.

Fort de ces constat, l'élaboration des principaux projets pilotés par la Communauté d'agglomération s'accompagne désormais par la mise en place d'une gouvernance spécifique. Pièce centrale de la méthodologie de projet, la gouvernance des projets s'appuie beaucoup sur les commissions thématiques établies mais peut aussi être élargie aux partenaires ou acteurs de la société civile.

Les instances ainsi définies souvent baptisées comité de pilotage ou comité de suivi ont pour rôle d'accompagner l'élaboration des projets en amont des instances décisionnaires.

Exemple de mobilisation citoyenne : L'association des usagers au projet d'établissement du conservatoire

Le Conseil d'Etablissement est un organe consultatif qui a pour rôle de garantir la concertation entre tous les acteurs du Conservatoire (élus, usagers, techniciens) autour de la mise en œuvre du projet d'établissement, validé dans le cadre du classement Conservatoire à Rayonnement Intercommunal. Il se réunit en moyenne 2 fois par an.

Il est composé d'élus et de représentants du personnel mais intègre aussi des usagers (parents d'élèves et élèves), après appel à participation auprès de l'ensemble des usagers et est élargi aux parties prenantes (partenaires centre socio-culturel et Inspection de l'Education Nationale).